

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LEMBEYE

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE B : DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

ARTELIA REGION SUD-OUEST

SITE DE PAU

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24



SOMMAIRE

1. DIAGNOSTIC GENERAL	1
1.1. CONTEXTE GENERAL	1
1.1.1. Présentation générale et situation géographique	1
1.1.2. Situation administrative	2
1.1.3. Document d'urbanisme existant sur la commune	2
1.2. CONTEXTE PAYSAGER	2
1.2.1. Le relief et l'hydrographie	2
1.2.2. La géologie	3
1.2.3. Principales caractéristiques paysagères	3
1.3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE	4
1.3.1. Le contexte démographique et Habitat	4
1.3.1.1. UNE REPRISE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DEPUIS LES ANNEES 90	4
1.3.1.2. UNE POPULATION PLUTOT AGEE ET UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT	4
1.3.1.3. UNE TAILLE DES MENAGES QUI TEND A DIMINUER	5
1.3.1.4. UNE PREDOMINANCE DES RESIDENCES PRINCIPALES ET UNE PART NON NEGLIGEABLE DE LOGEMENTS VACANTS	5
1.3.1.5. UN PARC COMPOSE DE MAISONS INDIVIDUELLES DE GRANDES TAILLES	6
1.3.1.6. UNE MAJORITE DE PROPRIETAIRES MAIS UNE OFFRE LOCATIVE SIGNIFICATIVE POUR UN TERRITOIRE RURAL	6
1.3.1.7. UNE OFFRE DE LOGEMENTS DESTINEE AUX PERSONNES AGEES	6
1.3.1.8. UNE FAIBLE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION LIEE A L'ABSENCE DE DOCUMENT D'URBANISME ET A L'ASSAINISSEMENT	6
1.3.1.9. TENDANCE ET ENJEUX	7
1.3.2. Equipements et services	7
1.3.2.1. UN BON NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES	7
1.3.2.2. LES SERVICES ADMINISTRATIFS	8
1.3.2.3. LA PETITE ENFANCE	8
1.3.2.4. LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	8
1.3.2.5. LES EQUIPEMENTS DE SANTE	8
1.3.2.6. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	9
1.3.2.7. LES COMMERCES ET SERVICES	10
1.3.2.8. TENDANCE ET ENJEUX	10
1.3.3. Emploi & Economie	10
1.3.3.1. UN TERRITOIRE SOUS L'INFLUENCE DE L'AGGLOMERATION PALOISE MAIS DES INDICATEURS TMOIGNANT DU ROLE DE POLARITE RURALE	10
1.3.3.2. UNE STABILISATION DE LA PART DE LA POPULATION ACTIVE	11
1.3.3.3. UNE ECONOMIE ADAPTEE AU ROLE DE POLE DE SERVICE DE LA COMMUNE	11
1.3.3.4. DES ACTIVITES PRINCIPALEMENT SITUEES DANS LE VILLAGE	12
1.3.3.5. TENDANCE ET ENJEUX	12
1.3.4. Une activité agricole forte	13
1.3.4.1. TENDANCE ET ENJEUX	14
1.3.4.2. LE TOURISME	15
1.3.5. Transport & Déplacement	15
1.3.5.1. LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES	15
1.3.5.2. L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN	15
1.3.5.3. UNE PREDOMINANCE DE LA VOITURE	16
1.3.5.4. L'OFFRE EN STATIONNEMENT PUBLIC	16
1.3.5.5. DES REFLEXIONS EN COURS SUR LE CENTRE-BOURG	17
1.3.5.6. TENDANCE ET ENJEUX	18
1.3.6. Réseaux et équipements	18
1.3.6.1. LA GESTION DE L'EAU	18
1.3.6.2. L'ASSAINISSEMENT	19
1.3.6.3. LA GESTION DES DECHETS	20
1.3.6.4. LA DEFENSE INCENDIE	20
1.3.6.5. RESEAUX NUMERIQUES	21
1.3.6.6. TENDANCE ET ENJEUX	21
1.3.7. Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et potentiel de densification	21
1.3.7.1. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS DEPUIS 2009	21

1.3.7.2.	ANALYSE DE LA CAPACITE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES BATIS	22
1.3.7.3.	TENDANCE ET ENJEUX	24

2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT **25**

2.1.	BIODIVERSITE ET FONCTIONNALITE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE	25
2.1.1.	Mesures de protection existantes	25
2.1.1.1.	ZONE NATURA 2000	25
2.1.1.2.	ESPACES NATURELS SENSIBLES	30
2.1.2.	Biodiversité	31
2.1.3.	Habitat spécifique : les zones humides	33
2.1.4.	Les trames verte et bleue (TVB)	35
2.1.4.1.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DEFINITION	35
2.1.4.2.	LES TRAMES VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE LEMBEYE	36
2.1.5.	Synthèse et enjeux	38
2.2.	RESSOURCES NATURELLES	39
2.2.1.	Ressource en eau	39
2.2.2.	Potentiel en énergies renouvelables	39
2.2.2.1.	HYDROELECTRICITE	39
2.2.2.2.	ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	40
2.2.2.3.	L'EOLIEN	40
2.2.2.4.	ENERGIE GEOTHERMIQUE	40
2.2.2.5.	BOIS ENERGIE	41
2.2.3.	Synthèse et enjeux	41
2.3.	POLLUTIONS	41
2.3.1.	Qualité des eaux	42
2.3.1.1.	OUTIL DE GESTION ET DE PLANIFICATION	42
2.3.1.2.	ETAT DES MASSES D'EAU	43
2.3.2.	Sols	43
2.3.3.	Synthèse et enjeux	45
2.4.	LA PREVENTION DES RISQUES ET NUISANCES	45
2.4.1.	Risques naturels	45
2.4.1.1.	INONDATION	45
2.4.1.2.	SISMICITE	47
2.4.1.3.	RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES	47
2.4.1.4.	RISQUE REMONTEE DE NAPPE	48
2.4.1.5.	ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE	49
2.4.2.	Risques liés à l'homme	50
2.4.2.1.	RISQUE LIE A LA PRESENCE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	50
2.4.3.	Synthèse et enjeux	52
2.5.	CLIMAT/ENERGIE	52
2.5.1.	Contexte règlementaire	52
2.5.2.	Mobilités et déplacements	54
2.5.2.1.	UNE QUASI ABSENCE DE TRANSPORT EN COMMUN	54
2.5.2.2.	EMPLOIS ET DEPLACEMENTS	54
2.5.2.3.	DEPLACEMENTS INFRACOMMUNAUX	55
2.5.3.	Formes urbaines et énergie	55
2.5.3.1.	PRINCIPAUX ELEMENTS LIES A LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS SUR LEMBEYE	55
2.5.4.	Potentiel en énergie renouvelable	55
2.5.5.	Actions menées sur le territoire	55
2.5.6.	Synthèse et enjeux	56
2.6.	CADRE DE VIE ET PATRIMOINE	57
2.6.1.	Evolutions urbaines	57
2.6.2.	Patrimoine culturel et architectural	60
2.6.3.	Patrimoine archéologique	61
2.6.4.	Synthèse et enjeux	61

ANNEXE 1 RAPPORT DEFENSE INCENDIE – VERIFICATION DES HYDRANTS **63**

FIGURES

FIG. 1.	SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LEMBEYE	1
FIG. 2.	LOCALISATION DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS ET SERVICES	9
FIG. 3.	CARTE DES ENJEUX AGRICOLES	13
FIG. 4.	LOCALISATION DES ZONES AOC	14
FIG. 5.	LOCALISATION DES PLACES DE STATIONNEMENT	17
FIG. 6.	ESPACES CONSOMMES ENTRE 2009 ET 2019	22
FIG. 7.	LOCALISATION DU SITE NATURA 2000	26
FIG. 8.	LOCALISATION DE L'ENS SUR LE TERRITOIRE	30
FIG. 9.	LOCALISATION DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (SOURCE : SAGE ADOUR AMONT)	34
FIG. 10.	EXTRAIT DU SRCE AQUITAINE A HAUTEUR DU TERRITOIRE COMMUNAL	36
FIG. 11.	ILLUSTRATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE	38
FIG. 12.	EXTRAIT DU SRE : ZONES FAVORABLES ET AUTRES TERRITOIRES	40
FIG. 13.	IDENTIFICATION DU RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	46
FIG. 14.	ILLUSTRATION DU RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES SUR LE TERRITOIRE	47
FIG. 15.	REPRESENTATION DU RISQUE REMONTEE DE NAPPE SUR LE TERRITOIRE	48
FIG. 16.	LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET PERIMETRES DE PROTECTION ASSOCIES	60

1. DIAGNOSTIC GENERAL

1.1. CONTEXTE GENERAL

1.1.1. Présentation générale et situation géographique

La commune de Lembeye se situe au nord-est du département des Pyrénées-Atlantiques à environ 35 kilomètres au nord-est de Pau. Située à l'écart des axes routiers majeurs, elle est toutefois facilement accessible depuis la RD943 reliant Pau à Auch et la RD13 reliant Lembeye à Aire sur l'Adour.

Le territoire communal couvre une superficie de 839 hectares. Ses communes limitrophes sont :

- Samsons-Lion,
- Escures,
- Basillon – Vauzé,
- Corbère – Abères,
- Luc Armau,
- Peyrelongue,
- Simacourbe.

Ancienne capitale politique, économique et religieuse du Vic Bilh et ancien chef-lieu du canton, la commune de Lembeye comptait 805 habitants au 1^{er} janvier 2018.

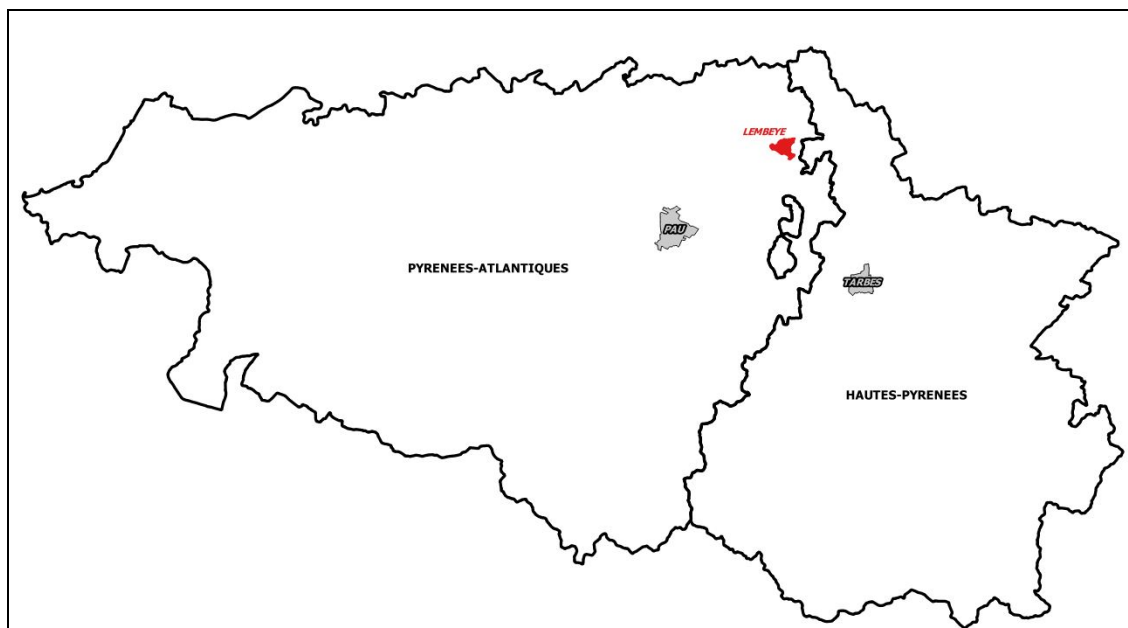


Fig. 1. Situation géographique de Lembeye

1.1.2. Situation administrative

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Lembeye appartient à la Communauté de Communes Nord-Est-Béarn qui réunit les anciennes communautés de communes de Lembeye en Vic-Bilh, du Pays de Morlâas et d'Ousse-Gabas.

L'intercommunalité regroupe 74 communes et compte près de 34 000 habitants.

1.1.3. Document d'urbanisme existant sur la commune

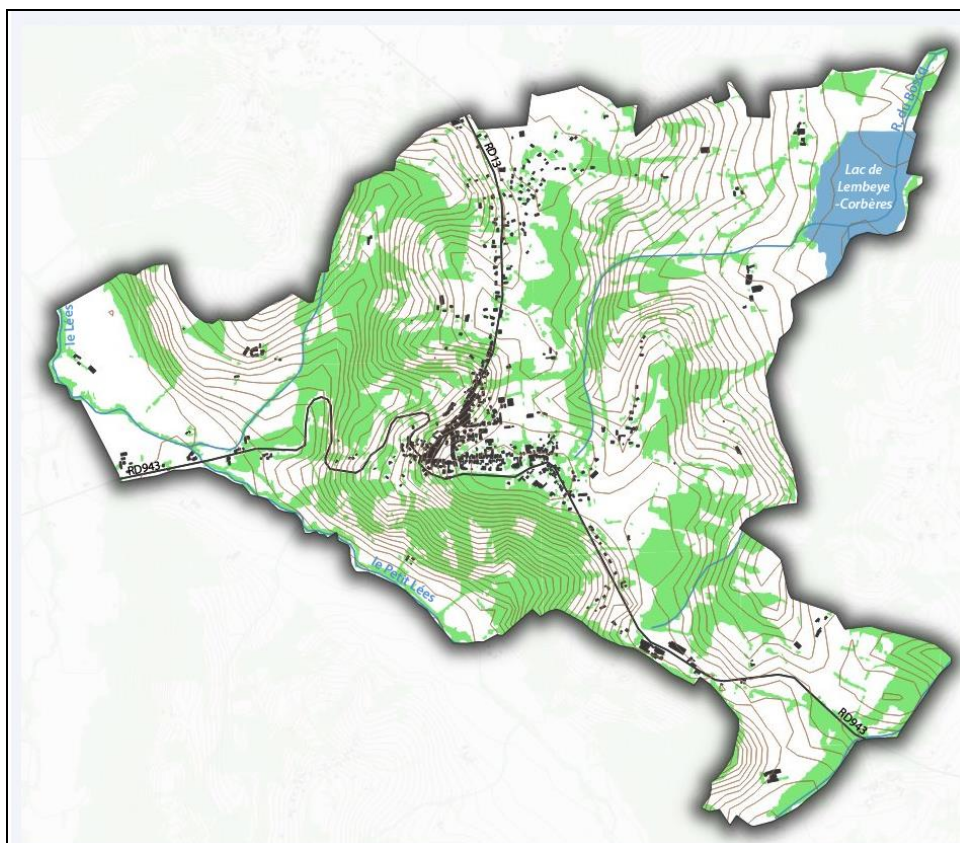
Le droit des sols est actuellement régi par le règlement national d'urbanisme (RNU).

1.2. CONTEXTE PAYSAGER

1.2.1. Le relief et l'hydrographie

La quasi-totalité de la commune se situe sur un plateau de moyenne altitude avec un point culminant à 310 m dans le village. Cette colline est délimitée à l'est par la vallée du Boscq, affluent du Larcis, à l'ouest par la vallée du Lées et au sud par la vallée du Petit Lées.

Le réseau hydrographique principal est constitué de trois ruisseaux principaux : le Boscq, le Lées et le Petit Lées qui marquent les limites communales. Des ruisseaux intermittents s'écoulent ensuite de part et d'autre du plateau pour rejoindre ces vallées principales.



1.2.2. La géologie

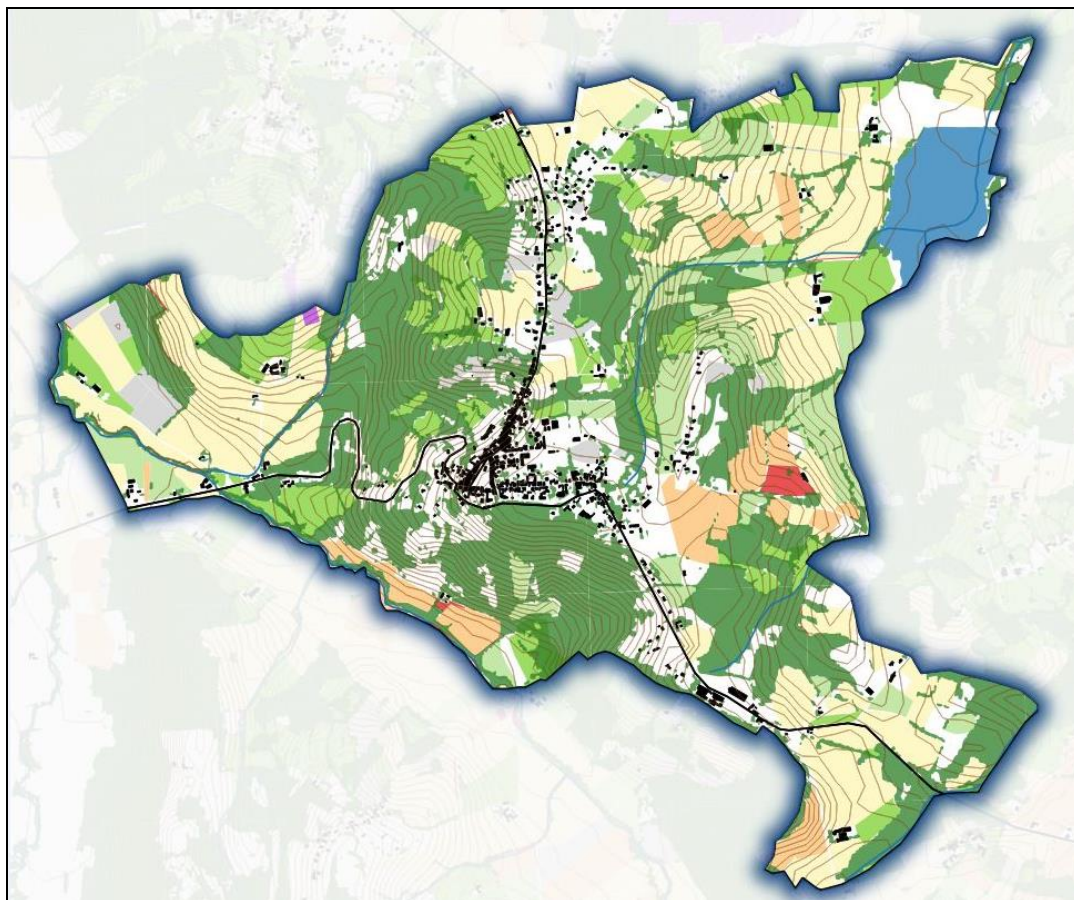
Le village de Lembeye est construit sur un plateau constitué de molasses recouvert par des argiles à galets d'âge Pontien (Pliocène). Les bords du plateau sont entaillés par le passage de ruisseaux dont le lit est composé d'alluvions récentes.

On distingue deux grands types de sols, sur le territoire communal, en fonction de la nature du substrat géologique :

- le système alluvionnaire des vallées du Léés et du Boscq est peu important sur la commune. Le fond des deux vallées montre des textures plutôt légères sablo-limoneuses. Les sols sont en général peu évolués, avec une teneur en matière organique d'environ 2%,
- sur les reliefs et coteaux, le sous-sol est constitué essentiellement par les molasses, les sables fauves, les glaises : là s'est développé un sol brun, acide plus ou moins lessivé.

1.2.3. Principales caractéristiques paysagères

Le paysage de la commune de Lembeye est caractéristique de ceux rencontrés dans le nord-est béarnais. Lembeye, située au cœur du Vic-Bilh, présente un paysage de vallées dissymétriques caractérisé par un versant tourné vers l'ouest présentant de fortes pentes et étant majoritairement boisé et un versant tourné vers l'est aux pentes plus douces avec une alternance de boisements et cultures. La vallée du Léés, vallée à dominante agricole relativement ouverte située en limite ouest du territoire communal, se distingue de cet ensemble.



Le bourg ancien de Lembeye est situé sur une zone de replat. Il s'est ainsi implanté sur un site défensif naturel encadré au sud et à l'ouest par des pentes boisées très escarpées (dénivelé entre le bourg et le pied de coteau de plus de 120 m) rendant le bourg peu visible depuis les alentours (en venant de Pau depuis la RD 943 ou depuis la RD 13). L'urbanisation récente, quant à elle, s'est faite le long des deux axes routiers principaux du territoire (RD943 et RD13).

Du fait de son relief, la commune de Lembeye offre ainsi de nombreuses perspectives sur le paysage environnant tout en comprenant également des zones de soumission à la vue localisées principalement sur les lignes de crêtes. Ces dernières sont toutefois atténuées par la présence de boisements sur les flancs de coteaux, qui masquent en grande partie les constructions.

1.3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

1.3.1. Le contexte démographique et Habitat

1.3.1.1. UNE REPRISE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DEPUIS LES ANNEES 90

Jusqu'en 1990 la commune a connu une diminution de sa population liée à l'effet cumulé d'un solde naturel négatif et d'un solde migratoire négatif ou faible. Depuis 1990, la tendance s'est toutefois inversée.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	874	744	706	687	695	763	795

Source : INSEE

Cette progression est exclusivement liée à l'accueil d'une population nouvelle extérieure au territoire (solde migratoire positif), marquant ainsi un regain d'attractivité notamment depuis 1999 avec un solde migratoire supérieur à 1%.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,3	-0,7	-0,3	0,1	0,9	0,8
due au solde naturel en %	-0,3	-0,3	-0,7	-0,1	-0,4	-0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,0	-0,4	0,3	0,2	1,3	1,4

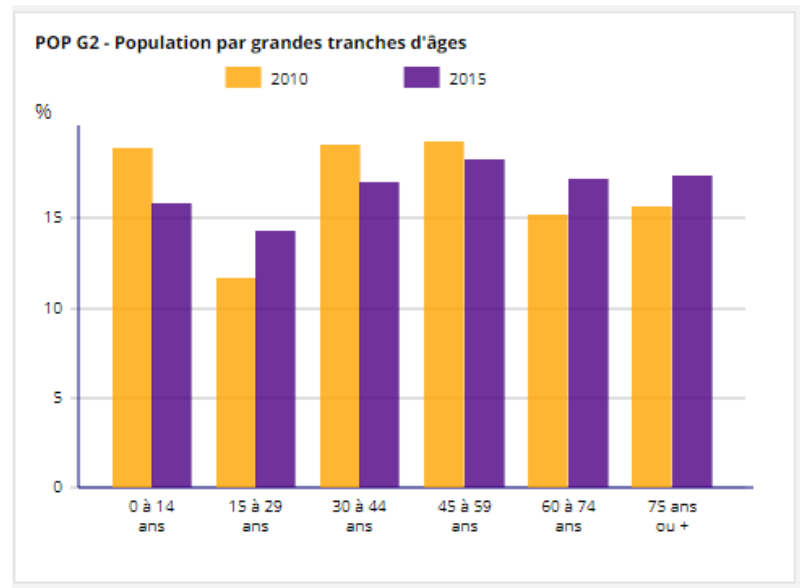
Source : INSEE

1.3.1.2. UNE POPULATION PLUTOT AGEE ET UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT

Sur le territoire communal, l'indice de jeunesse (rapport entre la population de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans) est de 0,59 témoignant d'une prédominance des plus de 60 ans sur les moins de 20 ans (rapport de 3 sur 5). A titre d'exemple, l'indice de jeunesse au niveau du département des Pyrénées-Atlantiques est de 0,74 en 2015.

Entre 2010 et 2015, si les 15-29 ans sont en net progression (14,3% de la population contre 11,7% en 2010), on constate une tendance globale au vieillissement avec notamment :

- une diminution de la population des 0-14 ans (-3%), 30-44 ans (-2%) et 45-59 ans (-1%),
- une augmentation de la population des classes 60-74 ans et 75 ans ou plus. Les plus de 60 ans représentant près de 35 % de la population en 2015 (+4% par rapport à 2010).



Source : INSEE

1.3.1.3. UNE TAILLE DES MENAGES QUI TEND A DIMINUER

Lembeye connaît une diminution continue de la taille moyenne des ménages à mettre en lien avec le vieillissement de la population. En 2015, la taille moyenne des ménages est ainsi de 2 personnes par ménage contre 2,4 en 1999. Cette moyenne est inférieure à la moyenne de la zone d'emploi de Pau (2,2) et à la moyenne départementale (2,1).

1.3.1.4. UNE PREDOMINANCE DES RESIDENCES PRINCIPALES ET UNE PART NON NEGLIGEABLE DE LOGEMENTS VACANTS

En 2015, Lembeye compte 486 logements répartis de la façon suivante :

- 400 résidences principales soit 82% du parc,
- 36 résidences secondaires soit 7,4% du parc,
- 50 logements vacants soit 10% du parc.

Cette répartition témoigne de la vocation résidentielle de la commune.

Il est à noter la part non négligeable de logements vacants qui se maintient depuis 2010. Ces logements vacants sont principalement situés en centre-bourg et correspondent à des logements anciens sans confort n'ayant pas fait l'objet de réhabilitation (35% des résidences principales datent d'avant 1945).

1.3.1.5. UN PARC COMPOSE DE MAISONS INDIVIDUELLES DE GRANDES TAILLES

Même si la part des appartements apparait en hausse entre 2010 (21,8% du parc) et 2015 (23,3% du parc), le parc de logements est essentiellement constitué de maisons individuelles (76% du parc), ce qui apparait en cohérence avec le caractère rural de la commune.

Si les logements de grande taille (70,6% de plus de 4 pièces) sont prédominants, Lembeye offre une part non négligeable de logements de petite taille (13% de studio et T2) permettant notamment de disposer d'une offre adaptée pour les petits ménages sur la commune.

1.3.1.6. UNE MAJORITE DE PROPRIETAIRES MAIS UNE OFFRE LOCATIVE SIGNIFICATIVE POUR UN TERRITOIRE RURAL

En 2015, si les propriétaires représentent près de 61 % des occupants des résidences principales, la part de locataires apparait toutefois significative pour un territoire rural (36% des occupants des résidences principales).

Entre 1999 et 2010, la part des locataires a augmenté de 10% marquant un développement de l'offre locative, tendance qui se poursuit entre 2010 et 2015 (+3%). L'offre locative relève toutefois de l'initiative privée. En effet, la commune ne compte que 3 logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2018.

1.3.1.7. UNE OFFRE DE LOGEMENTS DESTINEE AUX PERSONNES AGEES

La commune accueille une MARPA, maison d'accueil rurale destinée à des personnes âgées de 60 ans et plus vivant en milieu rural. Elle accueille des seniors autonomes ou en légère perte d'autonomie.

Située à proximité du centre bourg, le nombre de logements disponible est le suivant : 20 T1 bis de 30 m² et 1 T2 de 46 m².

Pour compléter cette offre, il est prévu la réalisation d'un EHPAD sur la commune.

1.3.1.8. UNE FAIBLE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION LIEE A L'ABSENCE DE DOCUMENT D'URBANISME ET A L'ASSAINISSEMENT

Depuis 2009, 20 constructions d'habitation ont été construites sur Lembeye soit un rythme d'environ 2 constructions par an. Ce rythme reste peu révélateur de la réelle attractivité de Lembeye. En effet l'absence de documents d'urbanisme sur le territoire et les travaux effectués en matière d'assainissement collectif (réalisation d'une nouvelle station d'épuration en 2017 suite à un arrêté préfectoral du 27 juillet 2010, par lequel la commune était mise en demeure de mettre en conformité son système d'assainissement des eaux usées) ont une incidence sur les possibilités de développement de la commune.

1.3.1.9. TENDANCE ET ENJEUX

Tendances	Enjeux
Une reprise de la croissance démographique depuis les années 90 liée à l'arrivée de population nouvelle permettant de compenser un solde naturel déficitaire	Permettre un renforcement de la dynamique démographique pour atteindre les 950 habitants d'ici dix ans
Une réduction significative de la taille des ménages	
Un vieillissement de la population avec plus d'1/3 de la population âgée de plus de 60 ans	Proposer une offre d'habitat diversifiée (constructions nouvelles, mobilisation des logements vacants, en centre-bourg et au niveau des quartiers, mixité intergénérationnelle,....)
Une commune résidentielle avec une majorité de résidences principales	
Une part non négligeable de logements vacants	Favoriser une réhabilitation des logements vacants pour maintenir un dynamisme dans le centre-bourg
Une prédominance de la maison individuelle avec toutefois une progression des appartements	
Une part de locatif significative avec toutefois une faible représentation du locatif social	

1.3.2. Equipements et services

1.3.2.1. UN BON NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES

Les équipements et services se répartissent en 3 gammes (approche INSEE) :

- *la gamme de proximité comporte 29 types d'équipements : poste, banque, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi, ...,*
- *la gamme intermédiaire comporte 31 types d'équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation...,*
- *la gamme supérieure comporte 35 types d'équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma,*

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.

Lembeye est la commune-centre du bassin de vie de Lembeye qui regroupe 37 communes. Véritable pôle de services intermédiaires elle compte (selon la base permanente des équipements 2017) :

- 24 équipements de la gamme de proximité,
- 19 équipements de la gamme intermédiaire,
- 2 équipements de la gamme supérieure.

Elle constitue ainsi un véritable pôle d'équilibre pour l'accès aux services en rayonnant sur un territoire très large à dominante rurale.

1.3.2.2. LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Du fait de son ancien statut de chef-lieu de canton, Lembeye est dotée :

- d'un bâtiment public situé place du Marcadieu et regroupant : les bureaux de la mairie, le centre multiservices, des bureaux pour l'accueil de diverses permanences (services sociaux de la Mutualité Sociale Agricole et de la Maison de la Solidarité Départementale, Mission Locale Rurale Béarn Adour, médecine du travail, service pénitentiaire d'insertion et de probation, services fiscaux, conciliateur de justice, caisses de retraite,...), une salle de réunions ; le bureau de Poste ; le Point Info Tourisme, géré par le Syndicat Mixte du Tourisme des cantons de Lembeye et Garlin,
- d'une trésorerie,
- d'une brigade de Gendarmerie,
- d'un Centre d'Incendie et de Secours.

1.3.2.3. LA PETITE ENFANCE

Depuis 2014, la commune de Lembeye accueille un pôle petite enfance conçu et adapté pour l'accueil des jeunes enfants et pour permettre de répondre à une demande croissante en termes de fréquentation des familles et des professionnel(le)s de l'accueil à domicile (assistant(e)s maternel(le)s, assistants familiaux, gardes à domiciles).

1.3.2.4. LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

En terme d'équipements scolaires, la commune de Lembeye compte :

- un groupe scolaire (maternelle et élémentaire) regroupant près de 140 élèves. La commune de Lembeye assume et assure l'organisation et la gestion du groupe scolaire, qui accueille les enfants résidents de 12 communes : Arricau-Bordes, Bassillon-Vauzé, Castillon de Lembeye, Corbère-Abères, Escures, Gayon, Lembeye, Luc-Armau, Lucarré, Momy, Peyrelongue-Abos, Samsons-Lion,
- le collège du Vic Bilh regroupant près de 230 élèves. Il reçoit les élèves de 37 communes correspondant à l'ancien canton et à quelques communes limitrophes du canton.

1.3.2.5. LES EQUIPEMENTS DE SANTE

Depuis 2010, la commune accueille une maison de Santé Pluridisciplinaire qui permet de disposer d'un bon accès aux soins.

La maison de santé regroupe ainsi 4 médecins généralistes, 2 dentistes, 4 kinésithérapeutes, 1 cabinet infirmier (6 infirmiers), 1 sage-femme, 1 pédicure podologue, 1 orthophoniste, 1 diététicien, 1 psychologue et 1 audioprothésiste. En outre, le centre-bourg accueille 1 médecin généraliste, 4 infirmiers, un ostéopathe ainsi qu'1 pédicure podologue.

Est également implanté sur le territoire un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du Vic-Bilh Montaner pour les personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Lembeye et les 5 communes du canton de Montaner.

En outre, un EHPAD est en projet sur la commune. Cet établissement comptera 66 lits d'hébergements permanents, 2 places d'hébergement temporaire 6 places d'accueil de jour et un pôle d'activités et de soins adaptés de 12 places pour les personnes atteintes d'Alzheimer ou maladie apparentée.

1.3.2.6. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Le territoire communal dispose d'un bon niveau d'équipements sportifs et culturels. Elle compte ainsi :

- une salle multi-activités, une bibliothèque municipale et un espace public numérique situés dans le Centre Multiservices,
- une salle des sports située à proximité immédiate du centre-bourg, elle représente un équipement d'envergure (720 m²), intégralement rénové en 2017 dont le rayonnement dépasse les limites communales,
- un stade municipal (rugby),
- un plateau sportif attenant au terrain de rugby et en accès libre permanent,
- une aire de jeux pour enfants de 2 à 10 ans située entre le collège et le stade municipal.



Fig. 2. Localisation des principaux équipements et services

1.3.2.7. LES COMMERCES ET SERVICES

Lembeye compte de nombreux commerces et services sur la commune, principalement dans le centre-bourg, à savoir notamment : 2 commerces d'alimentation dont un supermarché, 2 boulangeries-pâtisseries, 3 restaurants, 2 bars/café, 1 auto-école, 3 sociétés d'assurances, 2 banques, 1 tabac-presse, 2 salons de coiffures, 1 esthéticienne, 1 fleuriste, 1 pressing, 1 opticien, 1 pharmacie, 2 sociétés d'ambulances, 1 entreprise de jardinage /animalerie (Point Vert), 1 entreprise de motoculture.

Malgré la vacance de certains locaux commerciaux, cette offre commerciale et de services (boutiques et marché) sur la Place du Marcadieu ou à proximité, cumulée au relatif éloignement des grands pôles commerciaux (Pau se situant à plus de 30 minutes) constituent un atout pour le territoire.

1.3.2.8. TENDANCE ET ENJEUX

Tendances	Enjeux
<p>Un bon niveau d'équipements et de services dont le rayonnement est supracommunal (pôle petite enfance, maison de santé, collège,...)</p> <p>Un regroupement des équipements et services au niveau du bourg</p> <p>Une vacance de certains locaux commerciaux dans le centre-bourg</p>	<p>Conforter le pôle de service que constitue la commune au sein du territoire rural qui l'entoure</p> <p>Renforcer la centralité du bourg en y concentrant les équipements, commerces et services</p> <p>Anticiper sur les besoins en équipements générés par le développement de la commune</p>

1.3.3. Emploi & Economie

1.3.3.1. UN TERRITOIRE SOUS L'INFLUENCE DE L'AGGLOMERATION PALOISE MAIS DES INDICATEURS TEMOIGNANT DU ROLE DE POLARITE RURALE

Si la commune de Lembeye se situe dans la zone d'emploi de Pau, elle présente toutefois une répartition relativement équilibrée entre actifs travaillant sur la commune (43,8%) et actifs travaillant à l'extérieur (56,2%).

En 2015, selon l'INSEE, la commune offre ainsi 387 emplois et présente un taux de concentration d'emplois de 122,2 (rapport entre le nombre d'actifs résidant sur un territoire et le nombre d'emplois dans cette zone). Ce taux témoigne de la capacité du territoire à offrir un certain nombre d'emplois et ce, en lien avec son statut de polarité rurale.

1.3.3.2. UNE STABILISATION DE LA PART DE LA POPULATION ACTIVE

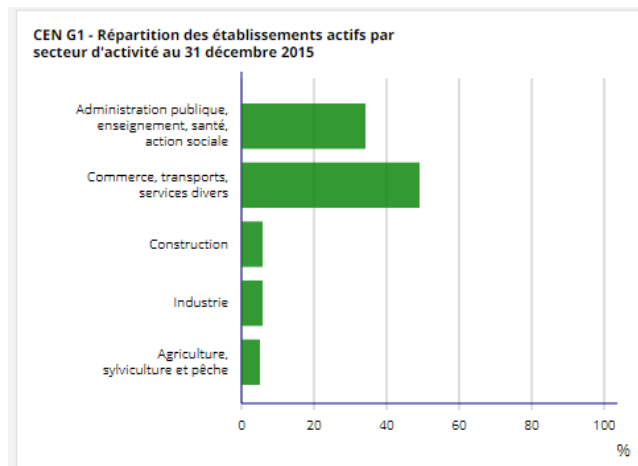
Entre 2010 et 2015, on constate que la part de la population active se maintient autour de 75-76% mais on note une évolution dans la répartition entre actifs ayant un emploi et chômeurs :

- Diminution des actifs ayant un emploi : 68,6% en 2015 contre 72,2% en 2010,
- Augmentation des chômeurs : 7 % en 2015 contre 4% en 2010.

1.3.3.3. UNE ECONOMIE ADAPTEE AU ROLE DE POLE DE SERVICE DE LA COMMUNE

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Parmi les établissements actifs au 31 décembre 2015, le secteur d'activités qui prédomine, en nombre d'établissements, est celui des commerces/transports/services divers (49%) suivi par celui de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (34%). Les établissements liés à la construction et l'industrie représentent 5,8% chacun et l'agriculture représente, quant à elle, 5% des établissements actifs.



Source : INSEE

La majorité de ces établissements sont de petites tailles : 95% des établissements implantés sur le territoire comptent moins de 10 salariés dont 60% ne disposant d'aucun salarié. Les deux établissements les plus importants relèvent du secteur de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (entre 20 et 49 salariés chacun).

En outre, en cohérence avec le statut de pôle de services du territoire, les établissements relèvent majoritairement de la sphère présenteielle (*activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes*). Elle représente ainsi 80% des établissements ainsi que 87% des postes salariés. Il s'agit notamment du commerce de détail, restauration, administrations publiques,

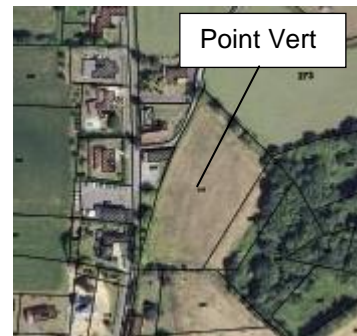
1.3.3.4. DES ACTIVITES PRINCIPALEMENT SITUEES DANS LE VILLAGE

La commune de Lembeye ne dispose d'aucune zone d'activités sur son territoire. Si l'activité artisanale apparait relativement diffuse, la majorité des commerces et services est concentrée dans le bourg.

A noter toutefois, la présence de l'entreprise Novasol au sud de la commune, société spécialisée dans le négoce de céréales, grains, engrais, semences, aliments bétail et produits phytosanitaires et le projet en cours de réalisation d'un Point Vert au nord du village.



Entreprise Novasol



Projet de Point Vert

1.3.3.5. TENDANCE ET ENJEUX

Tendances	Enjeux
<p>Un indicateur de concentration d'emploi qui témoigne du statut de polarité rurale de Lembeye</p> <p>Un territoire compris dans la zone d'emploi de Pau mais une répartition relativement équilibrée entre actifs travaillant sur la commune et actifs travaillant à l'extérieur du territoire</p> <p>Des établissements essentiellement orientés vers les services</p> <p>Le développement de certaines activités contraint en centre-bourg</p>	<p>Garantir la pérennité voire le développement des activités économique existantes</p> <p>Maintenir le rôle de centralité du bourg en terme de commerce et d'artisanat notamment, tout en offrant un potentiel d'accueil pour des activités non compatibles avec la configuration du centre-bourg (étroitesse des rues, stationnement,...)</p>

1.3.4. Une activité agricole forte

Selon le Registre Parcellaire Graphique de 2017, les terres déclarées agricoles occupent 396 ha soit 47% du territoire. Elles sont principalement occupées par la culture de céréales notamment et les prairies (élevage).

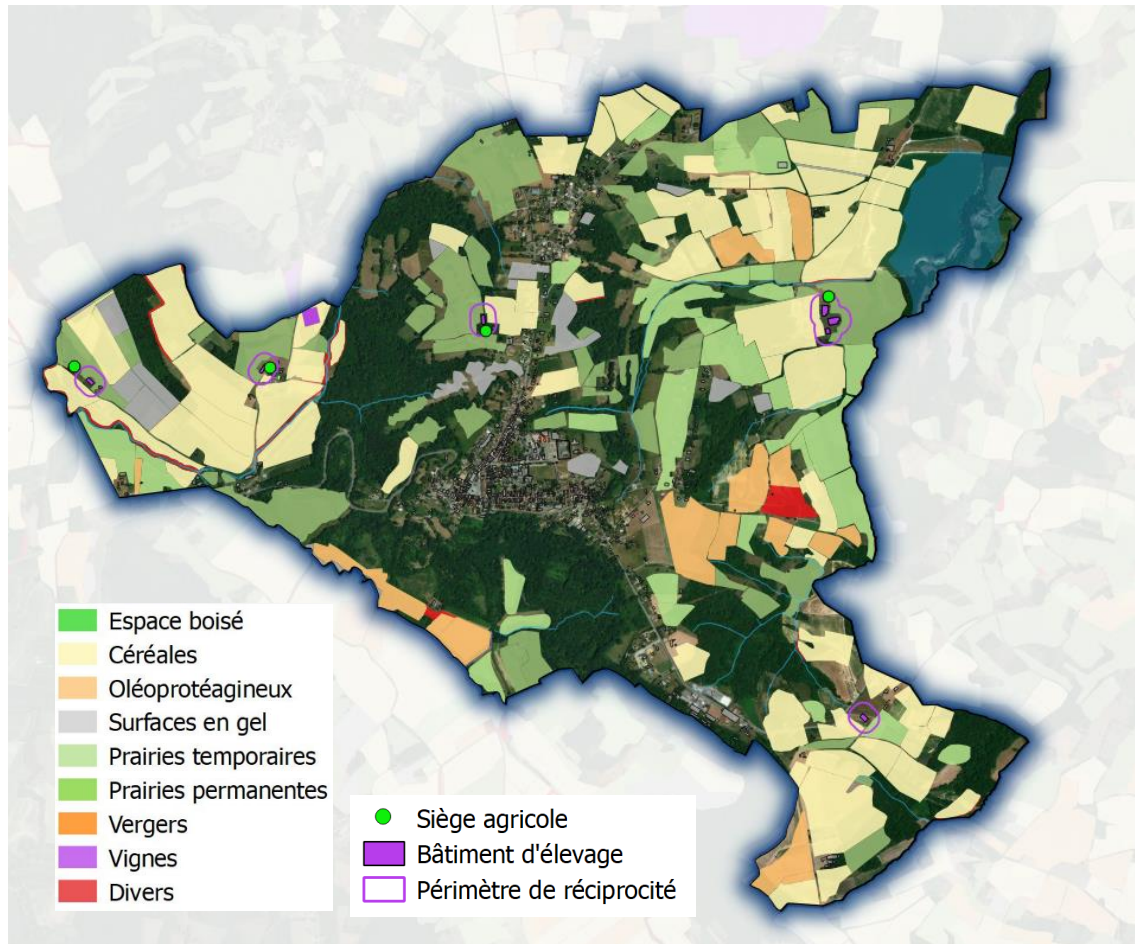


Fig. 3. Carte des enjeux agricoles

Le nombre d'exploitations diminue de manière significative depuis plusieurs années, si en 2009 Lembeye comptait 14 exploitations sur son territoire, la commune ne recense plus que 5 exploitations en 2019 (données communales).

La commune compte ainsi 5 exploitations agricoles sur son territoire dont l'activité s'oriente principalement vers la polyculture/élevage.

numéro	type d'activité	exploitant	âge	adresse du siège
1	polyculture - élevage bovin viande	TEULÉ André	83 ans	2 route de Lespielle
2	polyculture - élevage bovin viande	LACOSTILLE Joseph	83 ans	3 route d'Escures
3	polyculture - élevage bovin viande	DESTAIN Jacques	64 ans	14 chemin des Vignes
4	polyculture - élevage bovin viande	GAEC BARRY - POMPEU Jean-Pierre	51 ans	2 chemin de la Croix du Barry
5	polyculture - élevage poulets plein air	BOURDA Olivier	49 ans	route de Bassillon

D'après le recensement réalisé par la commune, quatre chefs d'exploitation sur cinq ont plus de 50 ans, posant dès lors la question de la pérennité de la quasi-totalité des exploitations dans les dix ans à venir.

A noter toutefois que les terres agricoles de la commune sont de plus en plus travaillées par des exploitants n'ayant pas leur siège sur Lembeye.

Par ailleurs le territoire communal de Lembeye est concerné par les zones AOC Madiran, Pacherenc Vic Bilh.

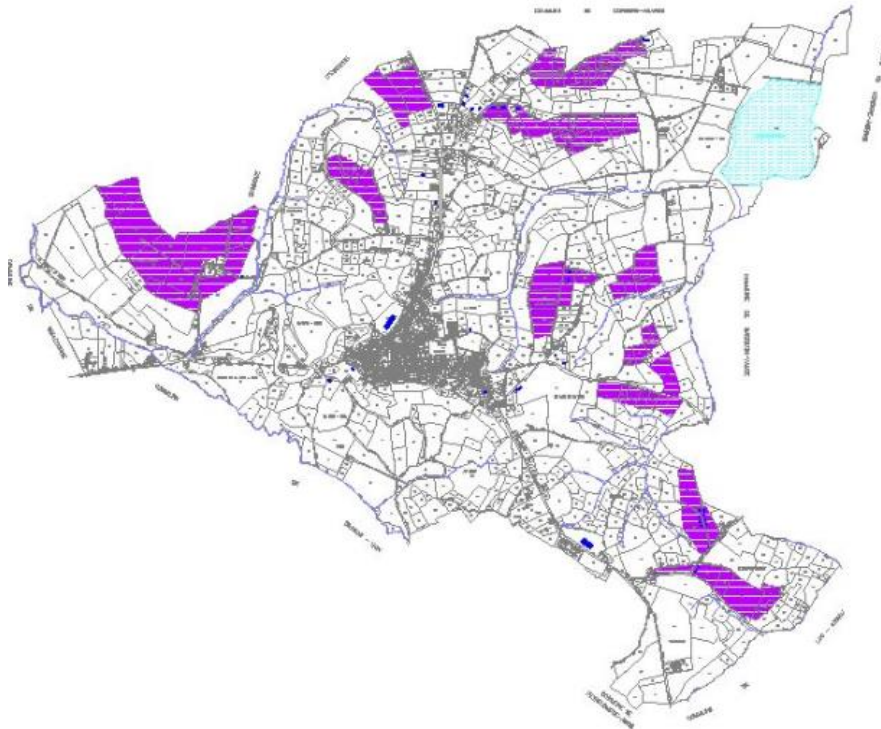


Fig. 4. Localisation des zones AOC

1.3.4.1. TENDANCE ET ENJEUX

Tendances	Enjeux
Une diminution du nombre d'exploitants agricoles sur le territoire Une stabilisation de la superficie agricole utilisée Une activité agricole essentiellement orientée vers la polyculture/élevage Des zones AOC (Madiran, Pacherenc Vic Bilh) sur le territoire	Limiter l'impact de l'urbanisation sur l'activité agricole Préserver les zones à fort enjeux (zones AOC notamment)

1.3.4.2. LE TOURISME

L'activité touristique sur Lembeye s'intègre dans un pôle touristique plus large, celui du Vic Bilh, se fondant sur la qualité patrimoniale du Vic Bilh et le tourisme vert. Le Vic Bilh propose ainsi une gamme variée d'activités et d'hébergements touristiques : gîtes meublés, chambres d'hôtes, hôtels, camping et gîtes d'étapes.

Un Plan Local de Randonnées avec des itinéraires pédestres, VTT/VTC et équestres a été mis en place sur le territoire du Vic Bilh.

Un circuit d'environ un kilomètre permet ainsi de découvrir le cœur historique de Lembeye, marqué par les traces de la bastide, le chemin des Hautes-Promenades, la Tour de l'horloge, l'église Notre Dame de l'Assomption, quelques belles demeures du XVIIIème siècle, et le petit patrimoine lié à l'eau.

En outre, la commune remet en valeur les chemins ruraux pour en faire bénéficier les randonneurs et les promeneurs, à savoir notamment :

- le chemin de la Ligne, emprise de l'ancienne voie de chemin de fer qui reliait Lembeye à Pau au début du XXème siècle, désormais balisé au départ de la place Marcadiéu et intégré au plan local de randonnées du Vic-Bilh,
- le chemin de Laprèbende qui permet de rejoindre le lac de Lembeye au départ de la place Marcadiéu via la rue de la Tour et le chemin des Canettes, en découvrant au passage le lavoir et la fontaine restaurés en 2016.

Deux aires de pique-nique sont également présentes sur le territoire : l'une boulevard Doléris, à proximité de l'église, et l'autre place Marcadiéu.

En termes d'hébergements, Lembeye possède deux gîtes/chambres d'hôtes.

1.3.5. Transport & Déplacement

1.3.5.1. LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Le territoire communal est traversé par deux routes départementales principales :

- la RD 943 qui traverse Lembeye d'est en ouest. Elle draine un trafic important puisqu'elle relie Pau à Auch via Maubourguet (Hautes Pyrénées) distant de 15 km,
- la RD 13, reliant Lembeye à Aire-sur-l'Adour.

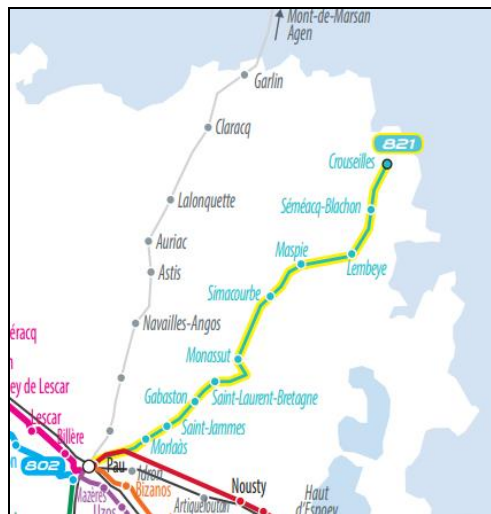
Les autres voies qui traversent le territoire ont ensuite une vocation de desserte locale.

1.3.5.2. L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN

LIGNES DE BUS

Le Région Nouvelle Aquitaine a mis en place un système de lignes sur réservation dans le cadre du réseau transport64 interurbain. Le voyageur réserve ainsi par téléphone en choisissant l'arrêt et l'horaire souhaités selon la grille horaire de chaque ligne. La ligne est alors déclenchée afin de satisfaire sa demande.

Lembeye est ainsi desservie par la ligne 821, reliant Pau à Crouseilles. L'arrêt de bus se situe au niveau de la place Marcadieu.



Le transport scolaire est également organisé par la Région. Il dessert le collège de Lembeye pour les communes concernées et les collèges et lycées palois, les lycées de Montardon et Gelos,

Les transports scolaires pour le groupe scolaire de Lembeye sont gérés en régie par la communauté de communauté Nord Est Béarn.

☞ COVOITURAGE ET AUTOPARTAGE

La commune ne dispose d'aucune aire de co-voiturage.

1.3.5.3. UNE PREDOMINANCE DE LA VOITURE

La voiture reste le mode de déplacement privilégié de déplacement sur Lembeye. Le taux d'équipement automobile des ménages en témoigne (85,1%). Il apparaît toutefois légèrement inférieur à celui observé dans le département (87,6%). A noter que la majorité des ménages dispose d'une seule voiture, ceux ayant 2 voitures ou plus se stabilisant autour de 35%.

1.3.5.4. L'OFFRE EN STATIONNEMENT PUBLIC

Lembeye dispose d'une offre de stationnement faisant l'objet d'un marquage réparti de la façon qui suit :

- **place du Marcadieu** : 95 places VL dont 2 PMR ; La place dispose de 2 places pour recharge de véhicules électriques (1 borne de charge accélérée équipée de 2 points de charge) ainsi que d'1 range-vélos de 5 emplacements couverts (sous la halle),
- **place du Foirail** : 80 places VL dont 2 PMR ainsi que 5 places réservées aux bus,
- **place du Corps Franc Pommies** : 35 places VL dont 1 PMR,
- **place des Brebis** : 16 places VL,
- **place de l'Ecole (rue de la Tour)** : 11 places VL dont 1 PMR.



Fig. 5. Localisation des places de stationnement

La majorité de l'offre de stationnement se situe donc dans le cœur du bourg ancien. Au regard de la configuration étroite de la voirie dans le centre-bourg et de l'implantation des constructions à l'alignement, ces dernières se concentrent donc au niveau des places publiques. A noter toutefois que de nombreux véhicules stationnent le long des voies ou sur les trottoirs.



Ainsi, selon les données INSEE, seulement 60% des ménages disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement, ce qui apparaît notablement inférieur au taux du département où il se situe à près de 73%.

1.3.5.5. DES REFLEXIONS EN COURS SUR LE CENTRE-BOURG

Une étude globale visant à définir un programme d'amélioration et de sécurisation des déplacements dans le centre-bourg a été engagée par la commune. Au-delà de la problématique liée au cheminement piétonnier entre le futur EHPAD et la place Marcadieu, cette étude traite également des conditions de circulation et de stationnement des véhicules dans le centre-bourg. Elle vient en complément de la réflexion engagée avec les services du Département pour réguler la circulation des poids-lourds et aménager les portions de routes départementales traversant le village.

1.3.5.6. TENDANCE ET ENJEUX

Tendances	Enjeux
Une utilisation de la voiture prédominante sur le territoire au regard de sa situation	Une amélioration des circulations (voiture et piétones) dans le village
Des conditions de circulation et de stationnement des véhicules dans le centre-bourg contraint par sa configuration	Prévoir une proximité entre développement urbain et équipements pour favoriser les mobilités douces
Des problématiques de circulation poids-lourds dans le village au niveau des routes départementales au regard de sa situation de carrefour (Place Marcadieu et dans la partie Sud de la rue Joseph Peyré)	Adapter l'offre de stationnement dans le village et anticiper sur les besoins en stationnement généré par le développement envisagé
Une sécurisation inégale des déplacements piétons sur le village	

1.3.6. Réseaux et équipements

1.3.6.1. LA GESTION DE L'EAU

☞ **COMPETENCE**

Le syndicat d'eau et d'assainissement Béarn Bigorre (SEABB) auquel adhère Lembeye pour la compétence "distribution d'eau potable" a été créé le 1er septembre 2018, par fusion du syndicat à vocation multiple d'eau et d'assainissement de la Vallée de l'Ousse (SMEAVO) et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Vic-Bilh Montanérès (SIAEPVBM)

La capacité de stockage du périmètre de l'ancien SIAEP DE LEMBEYE est de 2 000 m3 dont 800 m3 sur la commune de Lembeye (Château d'eau), 600 m3 sur Baleix (Château d'eau), 300 m3 sur Monassut (Château d'eau) et 300 m3 sur Simacourbe (Château d'eau).

Les canalisations situées au sud de la commune sont ainsi reliées au réservoir de Baleix. Les réservoirs de Baleix et de Lembeye sont reliés par une canalisation de transport.

Pour assurer le service de distribution d'eau potable, le SEABB adhère au Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP) chargé de la production d'eau potable. Le SMNEP dispose de différentes ressources, de 4 unités de production, d'un réseau d'environ 190 km et de divers ouvrages de stockage (château d'eau et réservoirs).

L'eau fournie par le SMNEP a pour origines :

Descriptif du ou des captages		
Nom	Type	Commune d'implantation
OUZOM	EAUX SUPERFICIELLES	ARTHEZ-D'ASSON
AYGUE NEGRE	SOURCE	ASSON
BAUDREIX F1	FORAGE	BAUDREIX
BAUDREIX F2	FORAGE	BAUDREIX
BAUDREIX F3	FORAGE	BAUDREIX
FORAGE DE BUROSSE MENDOUSSE	FORAGE	BUROSSE-MENDOUSSE
LALONGUE	FORAGE	LALONGUE
FORAGE DE LESPIELLE (F1)	FORAGE	LESPIELLE
AYGUE BLANQUE	SOURCE	LOUVIE-JUZON
FORAGE DE SIMACOURBE (F2)	FORAGE	SIMACOURBE

Source : www.smnep.fr

Il n'existe pas de captage d'eau potable sur le territoire communal ni de périmètre de protection lié à un captage extérieur à la commune.

1.3.6.2. L'ASSAINISSEMENT

☞ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Lembeye est compétente en matière d'assainissement collectif.

Le centre-bourg de Lembeye est équipé d'un réseau d'assainissement collectif desservant 320 abonnés.

Construite route de Peyrelongue entre 2016 et 2017 et mise en service le 19 octobre 2017, la nouvelle station d'épuration, d'une capacité de 1 000 équivalents-habitants, permet de traiter les eaux usées par un système compact de disques biologiques, et de retenir l'effluent traité sur une zone végétalisée d'infiltration et d'évaporation lorsque le débit du Petit Lees n'est pas suffisant pour recevoir le rejet, c'est-à-dire de juin à novembre.

La construction de cet équipement s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de 2010, répondant à l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2010, par lequel la commune était mise en demeure de mettre en conformité son système d'assainissement des eaux usées, et concrétise huit années d'études, d'argumentaires, de démarches et de recherches de financements.

Les travaux de mise en conformité, réalisés sur les années 2016, 2017 et 2018, ont également eu pour objet de créer un réseau de collecte assurant la séparation des eaux usées et pluviales dans les secteurs sud et sud-ouest du centre-bourg, et de restructurer le site de l'ancienne station d'épuration, chemin de la Ligne, pour y créer un bassin tampon et un poste de refoulement permettant de transférer les effluents vers la nouvelle station.

☞ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La communauté de communes Nord-Est Béarn est compétente en matière d'assainissement non collectif.

Elle a confié à la SAUR le contrôle périodique des 2400 installations d'assainissement non collectif de son périmètre, dont la commune de Lembeye.

Le bilan des contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement de la commune réalisé en 2018 (cf. en annexe) indique que :

- 49% des résidences possèdent un dispositif satisfaisant,
- 28% des installations sont considérées comme non conformes mais sans enjeu environnemental élevé ou danger sanitaire,
- 23% des installations sont non conformes avec un danger sanitaire (risque de contact d'eaux usées non traitées, nuisances olfactives, problème de sécurité de l'installation) nécessitant une réhabilitation en urgence.

1.3.6.3. LA GESTION DES DECHETS

La communauté de communes Nord Est Béarn adhère au SIECTOM Béarn-Adour qui assure la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.

Le ramassage sur Lembeye est réalisé au porte à porte chaque vendredi pour les ordures ménagères et un mercredi sur deux pour le tri sélectif.

Le SIECTOM adhère lui-même à Valor Béarn (ancien Syndicat Mixte de Traitement des Déchets) pour la compétence traitement des déchets. Il regroupe l'ensemble des syndicats de collecte du bassin et permet la mise en commun d'équipements lourds à gérer (centre de tri des déchets de SEVIGNACQ, usine d'incinération de LESCAR, plates formes de compostage de déchets verts de LESCAR, SERRES-CASTET et SOUMOULOU, centres de transferts, site d'enfouissement de PRECILHON...).

Une fois collectées, les ordures ménagères transitent par le quai de transfert de Sévignacq puis sont acheminées vers l'usine d'incinération située sur le site Cap Ecologia à Lescar.

Les emballages, papiers et verres sont transférés vers le centre de tri de Sévignacq puis dirigés soit vers l'incinérateur soit vers les filières de recyclage.

13 déchetteries sont gérées par le SIECTOM dont une se situe en limite de la commune de Lembeye sur le territoire de Corbères-Abères.

1.3.6.4. LA DEFENSE INCENDIE

On dénombre sur la commune de Lembeye 16 poteaux incendies normalisés (de diamètre 100 mm) dont 11 respecte le débit normalisé. (cf. « Défense incendie-vérification des hydrants » en annexe du rapport de présentation).

1.3.6.5. RESEAUX NUMERIQUES

Le développement des réseaux numériques répond à plusieurs enjeux :

- un enjeu économique : favoriser l'accueil et le développement de l'activité économique sur le territoire en offrant une bonne qualité de service (nombre de technologies disponibles, très haut débit),
- un enjeu social : donner accès au haut débit à toute la population pour éviter les phénomènes d'exclusion.

Le Conseil Départemental vient ainsi de signer un plan Très Haut Débit visant à équiper de cette technologie l'ensemble des foyers du département d'ici 2024.

A noter qu'en 2015, seulement 98% des locaux étaient éligibles à un débit de plus de 3Mbit/s mais seulement 32% étaient éligibles à un débit de plus de 30Mbits.

En terme de réseau mobile, la commune est couverte par la 4G (source Arcep) avec la présence d'une antenne mobile sur la commune.

1.3.6.6. TENDANCE ET ENJEUX

Tendances	Enjeux
Une nouvelle station d'épuration et un village desservi par l'assainissement collectif	Apporter une cohérence entre développement urbain et capacité des réseaux
Une capacité globale des réseaux en adéquation avec la taille de la commune	Privilégier le développement urbain en assainissement collectif

1.3.7. Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et potentiel de densification

1.3.7.1. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS DEPUIS 2009

Entre 2009 et 2019, Lembeye recense une consommation foncière de 4,46 ha répartie de la façon qui suit :

- 3,83 ha pour de l'habitat (20 constructions). La densité moyenne observée depuis 2009 est ainsi de 5 logements/ha,
- 0,63 ha pour de l'activité (projet de Point Vert en cours de réalisation).

La majorité des espaces consommés se situent en dehors du village sur des terres à vocation agricole.



Fig. 6. Espaces consommés entre 2009 et 2019

1.3.7.2. ANALYSE DE LA CAPACITE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES BATIS

Une analyse du potentiel de densification sur le territoire a été réalisée sur la base d'une première analyse cartographique fondée sur la tâche urbaine existante qui associe analyse des formes urbaines et premières contraintes à la densification (risques, topographie, assainissement, etc.).

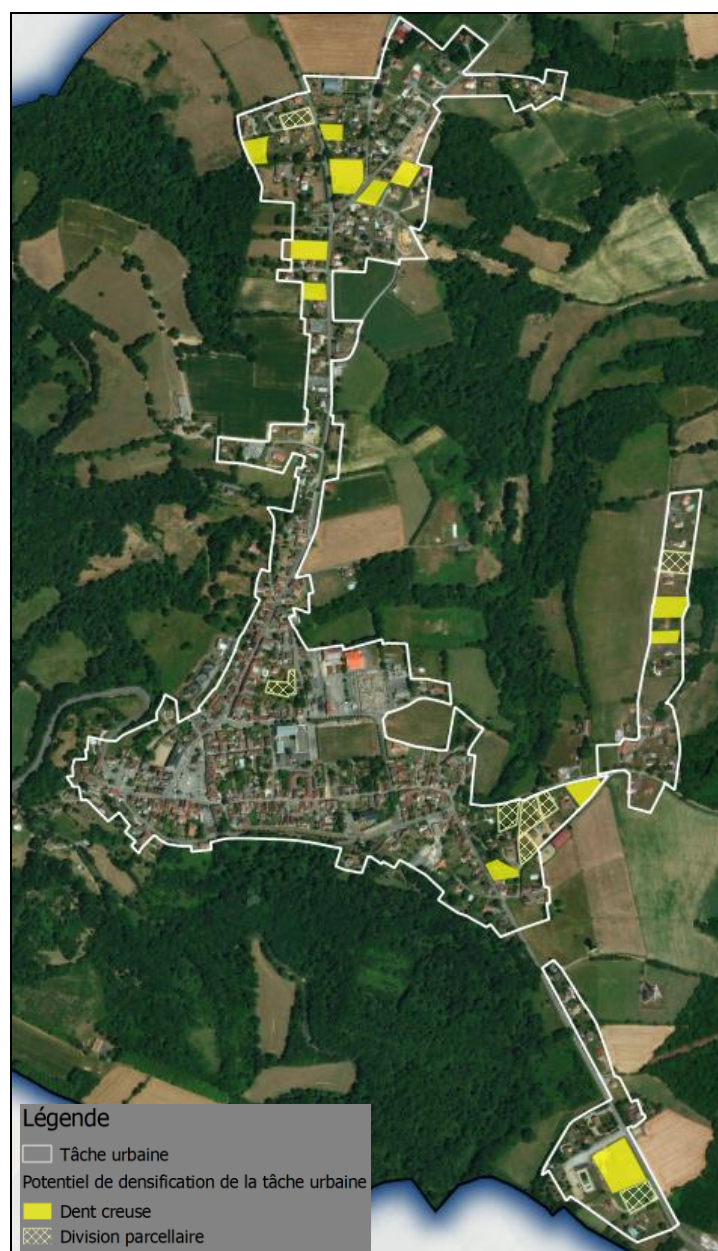
L'objectif de cette démarche a été de pouvoir estimer et localiser, dès le diagnostic, le potentiel que représente la densification sur le territoire.

Ce potentiel de logements se fonde sur une analyse à la parcelle prenant en compte la configuration du terrain, son niveau de desserte et les densités recherchées dans le PLU.

Ce dernier présente donc un potentiel de densification brut réparti de la façon qui suit :

- **un potentiel dit « en dent creuse »** : il s'agit de parcelles non bâties situées dans l'enveloppe actuelle des espaces bâtis. Sur le territoire, ce potentiel brut est estimé à une vingtaine de constructions,
- **un potentiel dit « en division parcellaire »** : il s'agit de parcelles bâties qui, de par leur taille et l'implantation actuelle du bâti pourraient faire l'objet d'une division parcellaire pour accueillir une nouvelle construction. Ce potentiel brut en division parcellaire, estimé à une douzaine de constructions, reste toutefois très aléatoire car il se heurte immédiatement au fait qu'il relève de l'initiative privée,
- **un potentiel en renouvellement urbain** : il s'agit du potentiel de mobilisation des logements vacants situés notamment dans le centre-bourg. Ce potentiel a été estimé à environ une dizaine de logements.

Le potentiel de densification net estimé s'élève donc à une quarantaine de logements.



1.3.7.3. TENDANCE ET ENJEUX

Tendances	Enjeux
<p>Un développement urbain majoritairement en dehors du village depuis 2009</p> <p>Une faible densité observée sur le territoire (environ 5 logements/ha) en lien avec un développement majoritairement en assainissement autonome</p> <p>Une faible consommation d'espace liée au développement économique</p> <p>Un potentiel de densification majoritairement situé en dehors du bourg</p>	<p>Recentrer le développement urbain au niveau du village</p> <p>Limiter le développement linéaire fortement consommateur d'espace</p> <p>Proposer un développement urbain avec des densités plus importantes que celles observées depuis les dix dernières années</p>

2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. BIODIVERSITE ET FONCTIONNALITE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

2.1.1. Mesures de protection existantes

Le territoire de Lembeye est concerné par deux types de mesures : le réseau Natura 2000 et les Espaces Naturels Sensibles.

2.1.1.1. ZONE NATURA 2000

☞ PRESENTATION ET NATURE DE LA PROTECTION

Références législatives et réglementaires : articles L.414-1 à L.414-7 et R.414-1 à R.414-24 du Code de l'Environnement

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de constituer un réseau de sites pour abriter des habitats naturels (pelouses calcaires, landes, forêts alluviales, dunes, ...) ou des espèces identifiées comme particulièrement rares et menacées.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes n°79/409 du 6 avril 1979 dite « Directive Oiseaux » et n°92/43/CEE du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats ».

La « Directive Habitats » demande aux Etats membres de constituer des « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC). La désignation des ZSC s'appuie en grande partie sur l'inventaire ZNIEFF et suit trois étapes :

- *l'envoi, par l'Etat membre à la Commission Européenne de propositions nationales de Site d'Importance Communautaire (SIC),*
- *la mise en cohérence des propositions nationales à l'échelon européen et l'établissement d'une liste de Sites d'Importance Communautaire (SIC) par décision de la Commission Européenne en accord avec les Etats membres,*
- *la désignation, par l'Etat membre, des Sites d'Importance Communautaire en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) dans les six années après l'établissement d'une liste des Sites d'Importance Communautaire. C'est à cette étape qu'intervient l'arrêté de désignation du site comme site Natura 2000 (arrêté du ministre chargé de l'environnement).*

La création de ce réseau n'a pas pour but d'interdire toute activité humaine sur ces zones. Ainsi, à chaque fois qu'un aménagement sera prévu sur un site appartenant au réseau Natura 2000 ou susceptible d'y être intégré, une évaluation des incidences du projet est réalisée. Les objectifs de protection des espèces et des habitats des sites Natura 2000 à prendre en compte sont fixés dans des documents d'objectifs (DOCOB). Ceux-ci planifient pour six ans, la gestion de chacun des sites Natura 2000.

☞ SITE PRESENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La commune de Lembeye est concernée par le site Natura 2000 FR 7200779 "Coteaux de Castetpugnon, de Cadillon et de Lembeye". Ce dernier couvre une superficie totale de

199 ha répartis sur 46 îlots dont 2 en intégralité sur le territoire de Lembeye et 1 en limite communale s'étendant sur Samsons-Lion. Sur Lembeye, ce site couvre 9,7 ha répartis en sites distincts présents au *sud-ouest* du territoire communal,

Ce site fait l'objet d'un Document d'Objectifs validé.

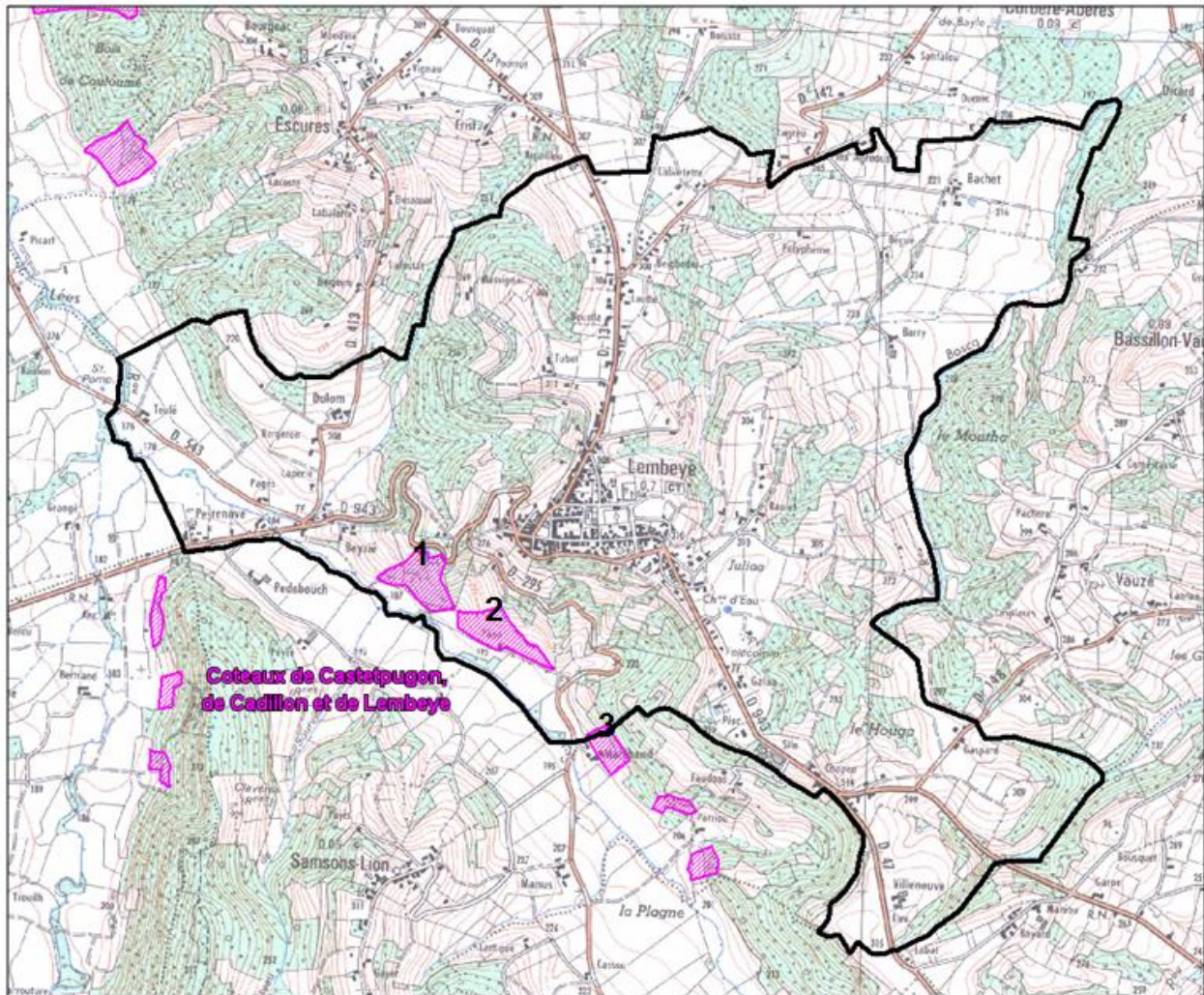


Fig. 7. Localisation du site Natura 2000

La motivation principale ayant conduit à la proposition de ce site est la présence d'habitats de pelouses sèches.

Description générale

Le site présente des pelouses calcicoles riches en orchidées et autres plantes rares régionalement, globalement bien conservées.

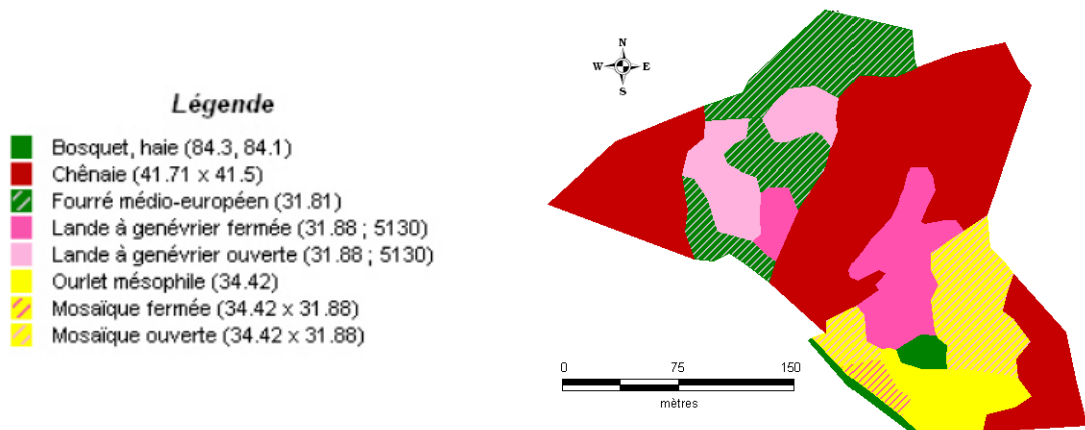
Ce système de coteaux calcaire présente une importance du fait de la présence d'habitats naturels remarquables (landes et pelouses calcaires) et d'espèces rares et protégées.

Les types d'habitat présents sont des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires, des formations à Juniperis communis sur landes ou pelouses

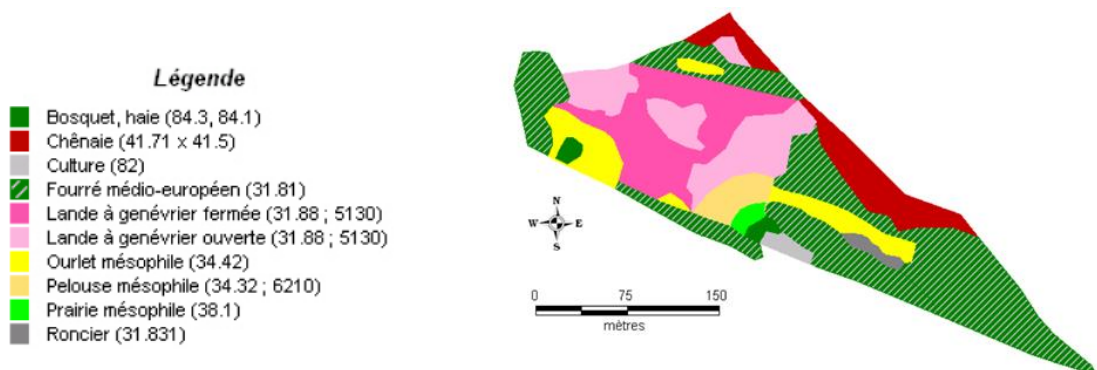
calcaires, des landes sèches européennes et des prairies à rolinia sur sols calcaires, tourbeux et argilo-limoneux.

Les enjeux de préservation de ce site résident donc dans le maintien des habitats le composant et dans la préservation des pelouses et landes calcaires.

Site 1



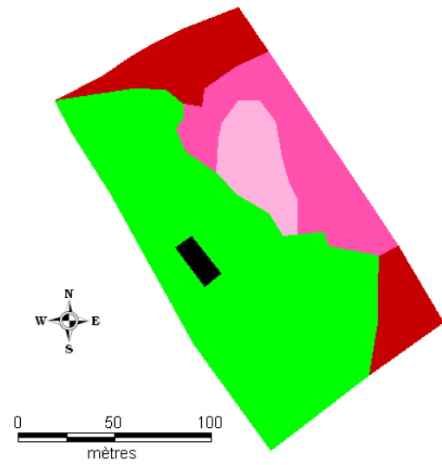
Site 2



Site 3

Légende

- Bâtiment (86)
- Chênaie (41.71 x 41.5)
- Lande à genévrier fermée (31.88 ; 5130)
- Lande à genévrier ouverte (31.88 ; 5130)
- Prairie mésophile (38.1)



Habitats et espèces d'intérêt communautaire inventoriés sur le site

Espèces d'intérêt communautaire : espèces en danger ou vulnérables ou rares ou endémiques énumérées à l'annexe II de la directive et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.

Habitats d'intérêt communautaire : habitats en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant des exemples remarquables de caractéristiques propres à une ou plusieurs des six régions biogéographiques, énumérés à l'annexe I de la directive et pour lesquels doivent être désignés des Zones Spéciales de Conservation.

Habitats ou espèces prioritaires : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Ce sont 4 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires qui ont été inventoriés sur l'ensemble du site. En revanche, seuls 2 d'entre eux ont été mis en évidence sur Lembeye : 5130 et 6210.

CODE NATURA 2000	HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES	NOMBRE DE PELOUSES CONCERNEES	% DE PELOUSES CONCERNEES
<i>Habitat prioritaire</i>			
6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires * (site d'orchidées remarquables)	25	54,3%
6220	Parcours sub-steppiques de graminées annuelles * (Communautés méditerranéennes annuelles sur sols superficiels, CORINE Biotopes : 34.513)	2	4,3%
<i>Habitat non prioritaire</i>			
5130	Formations de Juniperus communis sur landes et pelouses calcaires (Fructifères à Genévriers communs, CORINE Biotopes : 31.88)	33	71,7%
6410	Prairies à Molinie sur calcaire et argile (Prairies à Molinie et communautés associées – Molinion caerulea (CORINE Biotopes : 37.31)	1	2,2%

Plusieurs espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » sont présentes sur le site.

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE NATURA 2000	COMMENTAIRES
<i>Insectes</i>		
Lucane cerf-volant, <i>Lucanus Cervy</i>	1083	Non inféodé aux pelouses
Laineuse du prunellier, <i>Eriogastier catax</i>	1074	Non inféodé aux pelouses
Damier de la succisse, <i>Euphydryas aurinia</i>	1065	Inféodé aux pelouses
Azuré du serpolet	Non	Inféodé aux pelouses
<i>Mammifères</i>		
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303	Non inféodé aux pelouses
Petit Murin (<i>Myotis blythi</i>)	1307	Utilisation des pelouses pour son alimentation
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324	Utilisation des pelouses pour son alimentation

2.1.1.2. ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les Espaces Naturels Sensibles ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Un Espace Naturel Sensible du Département est identifié sur le territoire. Il s'agit des « Pelouses sèches de Lembeye ».



Fig. 8. Localisation de l'ENS sur le territoire

Ce site constitue un ensemble fragile/menacé de milieux ouverts et semi-ouverts abritant de nombreuses espèces végétales dont certaines protégées et animales.

Différents plans quinquennaux ont été lancés et des programmes d'actions engagés. Ces derniers correspondent principalement à des actions de débroussaillage, de pâturage extensif et d'entretien de clôtures pour éviter la fermeture de ces milieux, la disparition des orchidées et autres espèces floristiques et faunistiques associées.

2.1.2. Biodiversité

Les espaces naturels

La commune de Lembeye possède sur son territoire des milieux naturels de type bois, prairies et cours d'eau offrant autant d'habitats potentiels pour la faune. La diversité "relative" de la végétation est liée aux variations du relief.

Sur les coteaux, on distingue :

- les pentes les plus fortes (versant du Lées à l'ouest et au sud, versant de ruisseaux à écoulement intermittent à l'est) qui sont recouvertes d'importants boisements qui participent au maintien des sols (chênes pédonculés, châtaigniers, hêtres) et de prairies permanentes.
- sur les pentes les plus douces, se trouve le "terroir à grain" occupé essentiellement par les cultures de maïs et de blé. Les bosquets, les haies limitant les parcelles ou bordant les chemins et ruisseaux, animent ce paysage rural vallonné.

Sur le plateau, les boisements ont une étendue restreinte du fait de la progression de l'agriculture. On trouve de nombreux chênes pédonculés solitaires, disséminés dans les champs de maïs et en bordure de ces derniers. Des haies délimitent de temps à autre les bordures de parcelles. Elles sont en général composées de chênes, de châtaigniers et de noisetiers. Des arbustes ainsi que des ronces et fougères s'associent parfois aux arbres pour former des haies plus touffues.

Les haies sont un élément important du point de vue environnemental puisqu'elles servent de refuge à de nombreuses espèces. En réseau, elles ont un rôle de corridor. Plus que la longueur totale des haies, l'existence d'un réseau continu est essentielle au plan biologique.

Les haies jouent également un rôle de brise vent et de barrière contre l'érosion.

Sur les abords des cours d'eau, la ripisylve constitue une richesse écologique pour différentes raisons :

- elle est susceptible d'accueillir une faune diversifiée et est utilisée comme aire de refuge, d'alimentation ou de nidification,
- elle est composée d'essences végétales caractéristiques de ce type de milieu humide et contribue à la stabilisation des berges et à l'épuration des nappes phréatiques. Ici, elle est constituée d'une aulnaie-frênaie avec des espèces arborées telles que le frêne élevé, l'aulne blanc, le saule blanc, le peuplier noir, le chêne pédonculé. Ils sont accompagnés par les arbustes suivants: robinier, cornouiller sanguin, érable champêtre, noisetier, en taillis.

Les espaces agricoles

Selon le Registre Parcellaire Graphique de 2017, les terres déclarées agricoles occupent 396 ha soit 47% du territoire. Les terrains agricoles sont utilisés essentiellement pour la maïsiculture (40 % utilisés par le maïs-grain) et pour le fourrage. Lembeye fait également partie du périmètre AOC Madiran Pacherenc.

L'activité agricole façonne un paysage semi-ouvert, compartimenté par les espaces boisés et subissant des variations saisonnières importantes : le maïs tend en effet à fermer le paysage en été lorsqu'il est haut et masque ainsi par sa hauteur les espaces bâtis, les vallons boisés, etc. Par contre, hors de la période estivale, le paysage s'ouvre naturellement et offre des perspectives visuelles plus importantes. Ce sont toutefois les massifs boisés qui restent dominants dans le paysage, limitant par conséquent les perspectives éloignées.

Le paysage agricole est marqué par un lac collinaire situé au nord-est de la commune:

La faune

La diversité des milieux rencontrés sur la commune est favorable au développement d'une faune variée.

Les boisements de feuillus peuvent accueillir des grands mammifères comme le chevreuil et le sanglier.

De nombreuses espèces d'oiseaux se rencontrent également dans ces boisements : pic épeiche, geai des chênes, mésange nonette, mésange bleue, sitelle torchepot, pouillot véloce,

La buse variable et le milan noir fréquentent ces milieux ainsi que les rapaces nocturnes comme la chouette effraie ou la chouette hulotte.

De petits mammifères colonisent également ces boisements, ainsi que les espaces agricoles : blaireaux, lapins, musaraignes, etc.

Les espaces agricoles les plus ouverts sont aussi caractérisés par la présence d'espèces comme le merle noir, la mésange charbonnière, l'alouette des champs, la perdrix rouge, la caille des blés, la grive musicienne, etc.



Une haie marquant l'espace agricole



Des espaces boisés sur les pentes abruptes des coteaux



Les cultures de maïs situés essentiellement sur le plateau



Elevage extensif de bovins sur les parties basses de la commune

2.1.3. Habitat spécifique : les zones humides

Selon l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, les zones humides sont « *des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Les sols et la végétation se développent de manière spécifique dans les zones humides et persistent au-delà des périodes d'engorgement des terrains et, dans une certaine mesure, de leur aménagement. Ils constituent ainsi des critères fiables de diagnostic. C'est pourquoi ils sont retenus pour délimiter les zones humides dans le cadre de l'article R.211-108 du Code de l'Environnement.

Les zones humides sont, le plus souvent, des interfaces entre les milieux terrestres et aquatiques et s'identifient par leurs fonctions et leurs valeurs.

Les zones humides représentent 3 grandes fonctions :

- hydrologiques par la régulation de la ressource en eau (stockage de l'eau, atténuation des crues, restitution de l'eau en période de sécheresse, échange avec les nappes souterraines),
- biologiques par la constitution de réservoirs de biodiversité (faune et flore particulières) et de production de biomasse,
- physiques et biochimiques par la dépollution des eaux (filtre naturel, transformation des matières organiques et chimiques).

Aucun inventaire des zones humides n'a été réalisé à l'échelle du territoire, néanmoins, dans le cadre du SAGE Adour Amont, une étude de délimitation des zones humides a été réalisée. Cette dernière met en évidence plusieurs zones humides sur le territoire.

Ces zones humides sont localisées à hauteur du lac et ponctuellement aux abords des cours d'eau et notamment du Petit Lées.



Fig. 9. Localisation des zones humides sur le territoire communal
(source : SAGE Adour Amont)

2.1.4. Les trames verte et bleue (TVB)

2.1.4.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DEFINITION

2.1.4.1.1. Les lois Grenelle de l'Environnement

Définies par la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement pour l'Environnement, « les trames vertes et bleues ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

A cette fin, ces trames contribuent à :

- *Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique,*
- *Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques,*
- *Préserver les zones humides,*
- *Prendre en compte la biologie des espèces sauvages,*
- *Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages,*
- *Améliorer la qualité et la diversité des paysages. »*

Cette même loi demande la prise en compte de ces trames verte et bleues (TVB) à différents échelons :

- *national, au travers de l'élaboration d'un document-cadre intitulé « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques »,*
- *les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) doivent prendre en compte et appliquer à l'échelle régionale les orientations nationales définies au niveau national, ainsi que prendre en compte les dispositions des SDAGE,*
- *enfin, aux échelons supracommunal et communal, les SCOT et les PLU doivent appliquer ces dispositions et définir les TVB présentes sur leur territoire.*

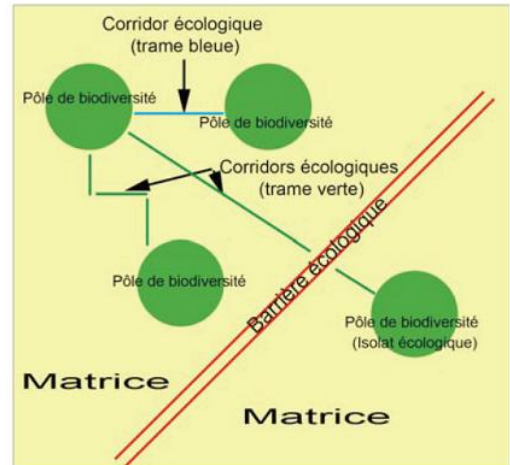
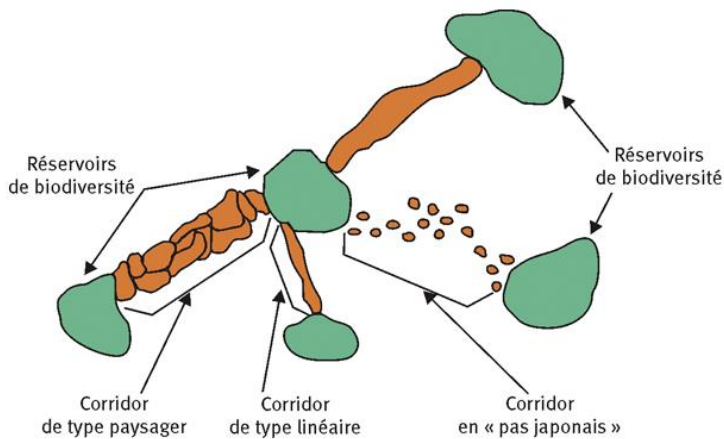
2.1.4.1.2. Définition de la TVB

Les trames verte et bleue représentent un réseau écologique qui vise à favoriser le déplacement des espèces entre les divers habitats favorables présents sur leur aire de répartition. La trame est donc constituée de deux composants principaux : les réservoirs, ou pôles de biodiversité et les corridors (assurant les échanges entre les réservoirs).

Une TVB se définit donc au travers de plusieurs éléments :

- des réservoirs, ou noyaux de biodiversité : secteurs naturels d'intérêt de taille diverses formant les habitats de la faune et de la flore remarquables et ordinaires,
- les corridors écologiques, qui relient les pôles de biodiversité entre eux,
- et enfin les coupures écologiques, créées par l'anthropisation du territoire (voies, urbanisation,...) : même si leur utilité n'est pas (toujours) remise en cause, leur présence induit une fragmentation et de fait une diminution des habitats naturels.

La structure écologique d'un territoire peut ainsi s'expliquer schématiquement de la façon suivante :



La délimitation d'une trame verte et bleue dans un document d'urbanisme permet de repérer ces différents éléments, et de constituer une aide à la décision dans la formulation des objectifs et du projet communal, le but étant de construire un PLU qui vise à ne pas fragmenter de façon trop importante les habitats naturels et à préserver les continuités écologiques les plus importantes.

2.1.4.2. LES TRAMES VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE LEMBEYE

En Aquitaine, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) adopté par arrêté du 24 décembre 2015 a été annulé par le Tribunal administratif de Bordeaux en juin 2017. Cette annulation ne remet néanmoins pas en cause les éléments de connaissance sur les continuités écologiques régionales identifiées.

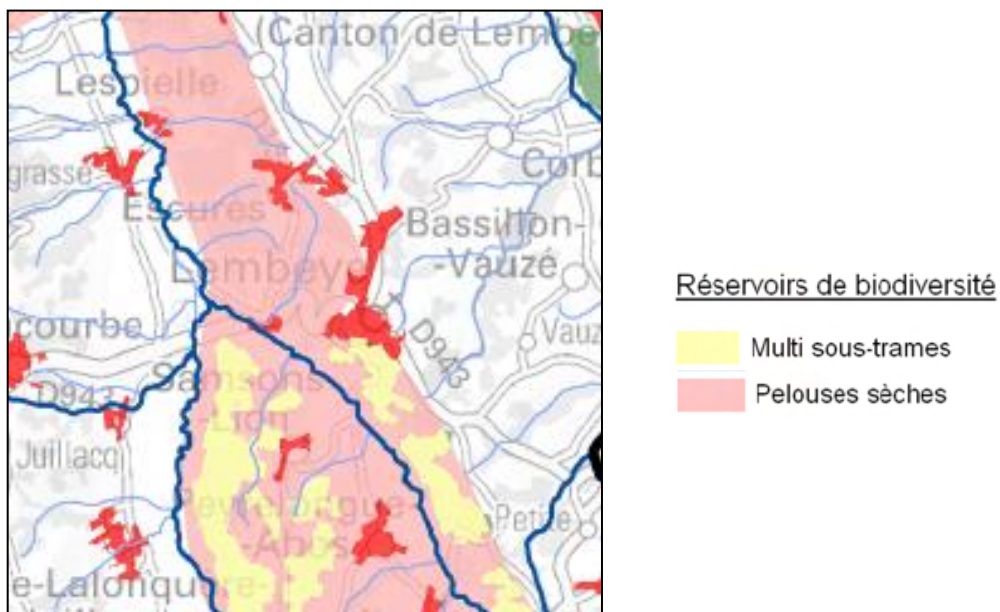


Fig. 10. Extrait du SRCE Aquitaine à hauteur du territoire communal

Le territoire de Lembeye est traversé de nord en sud, sur sa partie ouest, par de vastes réservoirs de biodiversité de la **trame verte**, juxtaposés, qui s'étirent sur le coteau :

- des milieux ouverts de « pelouses sèches du secteur de Lembeye »,
- plus ponctuellement, des boisements de feuillus, les « boisements des coteaux de l'Armagnac et du Nord de Tarbes » que l'on retrouve sur les pentes les plus abruptes.

A l'est du bourg, les boisements de coteaux forment des corridors écologiques de type « pas japonais ». Si ces milieux ne sont pas toujours continus, ils permettent à de nombreuses espèces d'assurer une partie de leur cycle de vie et notamment leurs déplacements.

Ces boisements permettent d'assurer la jonction entre les réservoirs de biodiversité. Cette connectivité confère au territoire des fonctionnalités écologiques intéressantes permettant l'accueil d'une faune et d'une flore variées, (insectes, avifaune, mammifères...) qui valorisent le territoire d'un point de vue paysager et environnemental.

Concernant la **trame bleue**, de par leur importance pour de nombreuses fonctions (effet auto-épurateur des eaux, rôle d'écrêteur de crues, renouvellement des nappes phréatiques, etc.) mais également pour la grande richesse biologique qu'elles accueillent, les zones humides constituent des milieux très importants qui doivent être préservés en priorité. Aussi, on peut considérer que les zones humides identifiées dans le cadre du SAGE Adour Amont, sont considérés comme réservoirs de biodiversité.

Par ailleurs, les principaux cours d'eau s'écoulant sur le territoire que sont, le Léés, le Petit Léés et le ruisseau du Boscq constituent des corridors écologiques.

Dans le bourg de Lembeye, la végétation, principalement présente dans les jardins et au niveau de certains espaces publics, participe aux continuités écologiques. Néanmoins, la richesse écologique des espaces verts présents en centre-bourg n'est pas de grande qualité, (plantations persistantes et haies souvent mono-spécifique), ce qui ne favorise pas le maintien d'une trame verte de qualité au sein de l'espace bâti.

Les principales **coupures écologiques** observées correspondent aux principales infrastructures linéaires qui traversent le territoire :

- la RD943 qui rompt la continuité au sein des réservoirs de biodiversité qui s'étendent de nord en sud à l'ouest du territoire,
- la RD13 qui constitue un obstacle aux échanges est/ouest.

Il est également à noter que le développement linéaire de l'urbanisation le long de cet axe est venu renforcer cet obstacle.

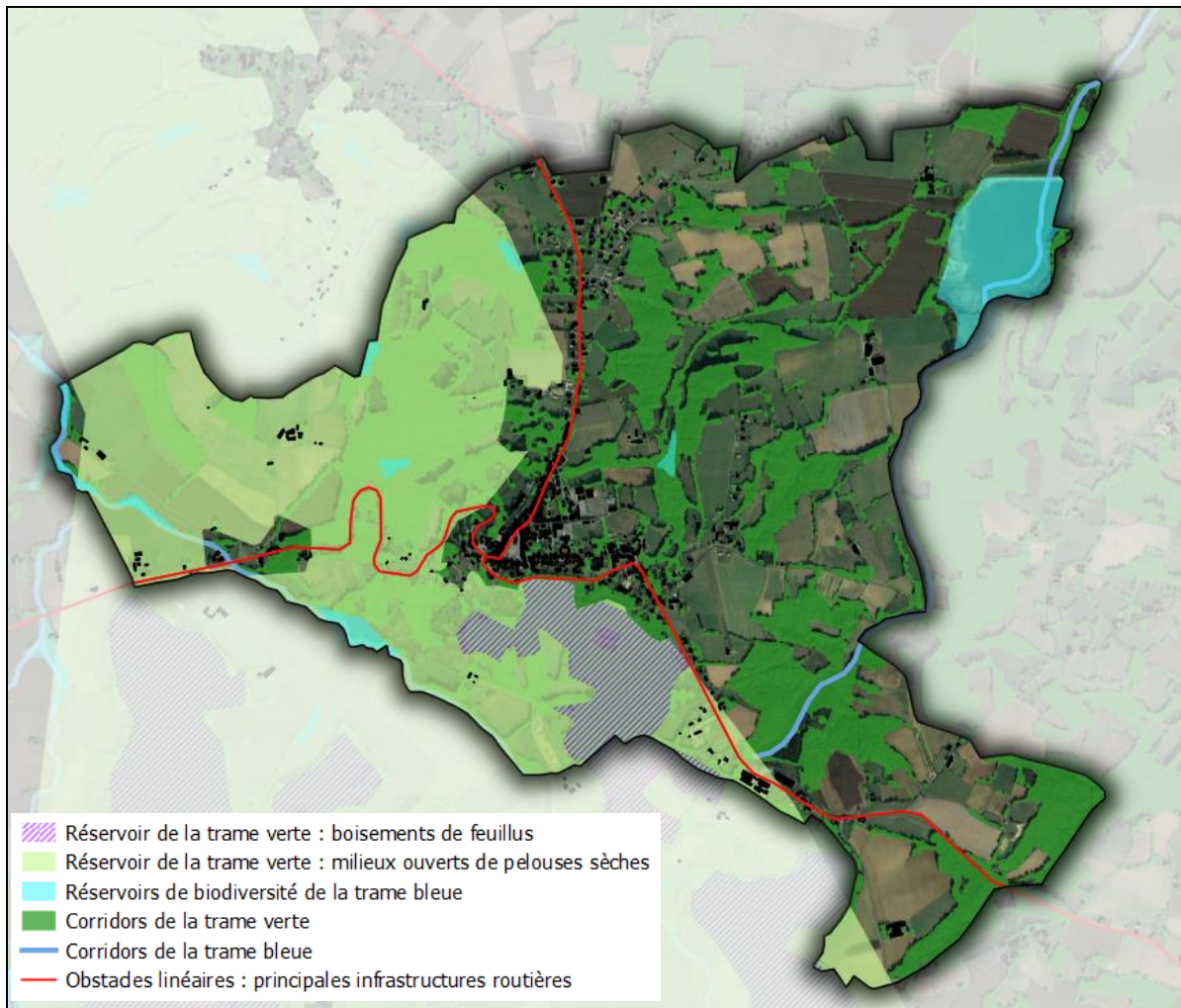


Fig. 11. Illustration de la trame verte et bleue sur le territoire

2.1.5. Synthèse et enjeux

Atouts / Faiblesses	Enjeux
<p>Atouts</p> <p>Richesse en termes de biodiversité : milieux boisés, milieux ouverts, zones humides, etc.</p> <p>Présence de mesures de gestion et de protection : Natura 2000, espace naturel sensible (pelouses sèches)</p> <p>Une trame verte et bleue d'intérêt de par la présence de réservoirs de biodiversité notamment</p> <p>Présence de zones humides</p> <p>Faiblesses</p> <p>Absence de prescriptions dans le cadre du RNU garantissant la protection des espaces de biodiversité</p>	<p>Protéger le site Natura 2000, l'espace naturel sensible et les zones humides</p> <p>Préserver la trame verte et bleue sur le territoire : préserver les ripisylves des cours d'eau, assurer des connexions entre massifs boisés et entre ces derniers et les cours d'eau</p>

2.2. RESSOURCES NATURELLES

2.2.1. Ressource en eau

La gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau représente un enjeu majeur pour le bassin Adour-Garonne qui connaît régulièrement des étiages sévères.

Le SDAGE identifie l'ensemble du territoire communal en zone de répartition des eaux. Une zone de répartition des eaux (ZRE) est caractérisée par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

L'enjeu principal de la gestion quantitative de la ressource en eau est de trouver un équilibre entre :

- la satisfaction des usages pour la subsistance de la population et de ses activités économiques (alimentation en eau potable, agriculture, industries,...),
- la préservation de la ressource afin de garantir sa pérennité et assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Le territoire est par ailleurs concerné par le Plan de Gestion des Etiages (PGE) Adour Amont révisé et validé en 2013.

Le Plan de Gestion d'Etiage est un document contractuel, élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires d'un bassin. Il définit les règles de partage de l'eau entre usages et milieux pendant la période estivale et limite les prélèvements autorisés en période estivale. Ces derniers ne peuvent être supérieurs à la ressource disponible permettant de respecter les débits d'objectifs d'étiage au moins 8 années sur 10.

Sur le territoire, l'eau est essentiellement utilisée pour l'irrigation. Une retenue d'eau artificielle réalisée sur le ruisseau du Boscq est d'ailleurs présente au nord-est du territoire.

Aucun captage d'eau potable n'est présent sur le territoire communal.

2.2.2. Potentiel en énergies renouvelables

2.2.2.1. HYDROELECTRICITE

Avec plus de 164 installations produisant de l'hydroélectricité, la région Aquitaine se place 8^{ème} région française en termes de puissance de production d'électricité hydraulique. Ce qui revient à produire 0,111 MW/an/hab. sur la région.

A l'échelle départementale, cette ressource possède un meilleur ratio, en effet, la production revient à 0,444 MW / an / habitants.

Cette ressource n'est toutefois pas exploitée sur le territoire communal.

2.2.2.2. ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Le gisement solaire permet de mettre en évidence le rayonnement solaire brut qui s'applique sur le territoire, ce qui peut être un facteur important de choix de site d'installation pour un opérateur, puisqu'il est pris en compte dans la rentabilité de l'installation.

Sur le territoire communal, aucun projet n'est envisagé.

2.2.2.3. L'EOLIEN

Le schéma régional éolien (SRE), qui constitue un volet annexé au SRCAE, définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne.

Selon le SRE, seule la partie est du territoire communal est situé en zone favorable au développement de l'éolien.

Le reste du territoire est situé en zone de contrainte absolue et/ou vent insuffisant (inférieur à 3,5 m/s).

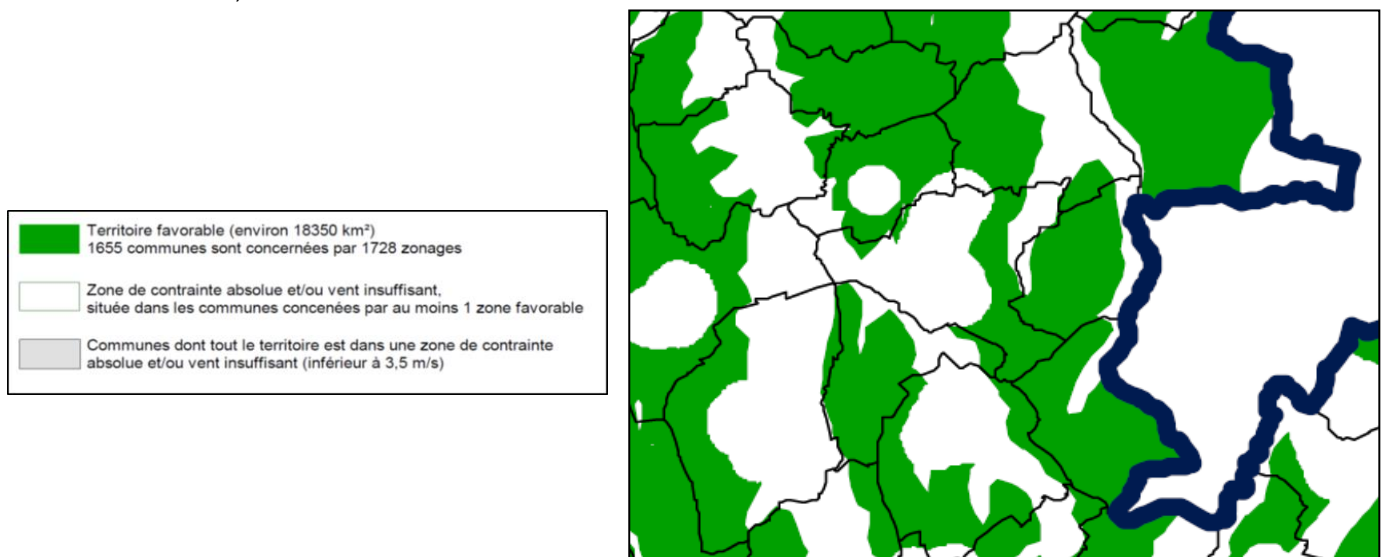


Fig. 12. Extrait du SRE : zones favorables et autres territoires

2.2.2.4. ENERGIE GEOTHERMIQUE

L'exploitation de l'énergie géothermique consiste à récupérer l'énergie dégagée par la chaleur du noyau terrestre stockée dans l'écorce terrestre.

La quasi-totalité du territoire Aquitain présente un potentiel exploitable en énergie géothermique, c'est la deuxième région française en termes de potentiel. Cette ressource est toutefois sous-exploitée sur la région.

2.2.2.5. BOIS ENERGIE

En Aquitaine, la forêt couvre près de 43% du territoire régional, avec notamment la forêt des Landes de Gascogne, l'ensemble forestier le plus vaste de France.

Alors que les Pyrénées-Atlantiques ont un taux de boisement de 44,5%, le territoire de Lembeye est boisé à 36%.

Ces boisements sont essentiellement localisés sur les zones de pentes en coteaux et sont donc peu exploitables.

2.2.3. Synthèse et enjeux

Atouts / Faiblesses	Enjeux
<u>Atouts</u> Pas de ressource en eau potable	Prendre en compte la capacité de la ressource en eau dans les choix de développement
<u>Faiblesses</u> Peu de ressources exploitables sur le territoire Peu de projets favorisant les énergies renouvelables	Permettre l'utilisation d'énergies renouvelables sur les constructions

2.3. POLLUTIONS

La commune de Lembeye est un territoire rural qui présente peu de sources de pollutions. Seuls les axes routiers, notamment la RD 943 qui draine un trafic journalier important, et certaines pratiques agricoles peuvent être sources de pollution de l'air et des eaux.

Les axes routiers, à travers la circulation automobile qui les emprunte, peuvent émettre des gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone, le dioxyde d'azote ou bien le dioxyde de soufre par exemple.

Certaines pratiques agricoles peuvent également être source de pollution. La culture intensive du maïs peut engendrer des rejets de nitrate et notamment provoquer une eutrophisation des milieux aquatiques.

Ces sources de pollution affectent en premier lieu les milieux aquatiques, qui sont les écosystèmes les plus sensibles et fragiles. L'étude de la qualité des milieux aquatiques représente un bon indicateur du niveau de pollution d'un territoire.

2.3.1. Qualité des eaux

2.3.1.1. OUTIL DE GESTION ET DE PLANIFICATION

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a mis en place une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, de manière à satisfaire simultanément l'ensemble des usages de l'eau, à préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques et à les protéger contre toute pollution.

Plusieurs outils de planification ont été créés dont, et surtout, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le SDAGE met en œuvre la politique européenne de l'eau instituée par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000.

Il constitue ainsi le cadre de référence de la gestion de l'eau. Grâce à cet outil, chaque grand bassin hydrographique peut désormais mieux organiser et mieux prévoir ses orientations fondamentales.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) quant à lui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau au niveau local.

Le territoire communal est concerné par le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 approuvé en décembre 2015.

Les objectifs environnementaux du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 sont précisés au chapitre 5 du SDAGE et concernent notamment le bon état pour chacune des masses d'eau du bassin.

Afin d'atteindre ces objectifs environnementaux, le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 est organisé autour de 4 orientations et de 152 dispositions.

Les 4 orientations du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 sont :

- A. Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- B. Réduire les pollutions,
- C. Améliorer la gestion quantitative,
- D. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

LE SDAGE identifie l'ensemble du territoire en :

- zone vulnérable : une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole ou d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable,
- zone sensible : les zones sensibles sont des bassins versants particulièrement sensibles aux phénomènes d'eutrophisation. Il s'agit notamment des zones dans lesquelles les rejets en phosphore et/ou en azote doivent être réduits.

Le territoire est également concerné par le SAGE Adour Amont approuvé par arrêté inter préfectoral le 19 mars 2015.

2.3.1.2. ETAT DES MASSES D'EAU

En application de la directive cadre sur l'eau 2000/60/DCE du 23 octobre 2000, les objectifs de qualité jusqu'alors utilisés par cours d'eau sont remplacés par des objectifs environnementaux qui sont retenus par masse d'eau. Les objectifs de qualité des eaux sont fixés par les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ces objectifs doivent être atteints au plus tard le 22 décembre 2015 (sauf reports de délai ou objectifs moins stricts).

L'état des masses d'eau est défini par l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R.212-10, R.212-11 et R.212-18 du Code de l'environnement.

Deux masses d'eau superficielles sont présentes sur le territoire de Lembeye.

Les données qui suivent sont issues du site de l'agence de l'eau Adour-Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>)

Nom masse d'eau	Code masse d'eau	Etat écologique	Objectif de bon état écologique	Type de dérogation	Origine de l'exemption	Etat chimique	Objectif de bon état chimique	Pressions significatives
Le Lées	FRFR238	Moyen	2027	Raisons techniques	Métaux, matières phosphorées, pesticides, flore aquatique	Bon	2015	Pesticides et prélèvement pour l'irrigation
Le Petit Lées	FRFR238_2	Moyen	2021	Raisons techniques	Matières azotées, matières organiques, nitrates, métaux, matières phosphorées	Bon	2015	Rejets de stations d'épuration domestiques, azote diffus d'origine agricole, pesticides, prélèvement pour l'irrigation

2.3.2. Sols

La politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués est menée dans le cadre réglementaire relatif aux installations classées (Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001). Les dispositions introduites par la loi du 30 juillet 2003 prévoient, lorsqu'une installation est mise à l'arrêt définitif, que son exploitant rétablisse le site dans un état tel qu'il permette un usage futur du site déterminé conjointement avec le maire et l'exploitant ou le propriétaire du terrain sur lequel est située l'installation. A minima, l'exploitant place son site dans un état tel qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation mise à l'arrêt.

La connaissance de l'état de pollution des sols constitue donc un enjeu de l'organisation territoriale qui peut être déterminant pour le devenir des espaces concernés. En effet, la pollution des sols peut limiter la capacité des sites à évoluer selon des contraintes d'occupation du sol et des conditions financières acceptables car les opérations de dépollution et de réhabilitation peuvent être onéreuses. Ainsi, on est souvent en présence de sites potentiellement pollués abandonnés dont les collectivités, peinent à obtenir la réhabilitation ou à l'assumer dans le cas des sites orphelins.

En matière de risque sanitaire, la pollution des sols a potentiellement un impact sur les milieux naturels et sur l'homme par la dispersion des charges polluantes via notamment les eaux de surfaces et souterraines.

Il existe deux outils d'information sur les risques de pollution des sols :

- la base de données «BASOL» gérée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, élaborée sur la base des inspections des installations classées. Elle identifie les sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, et recense les sites pollués ou dont la pollution est fortement présumée. Il s'agit donc de situations clairement identifiées, traitées, en cours de traitement ou allant être traitées,
- BASIAS (base de données des anciens sites industriels ou activités de services) est gérée par le BRGM. Elle inventorie les sites, abandonnés ou non, susceptible d'être pollués. Cette base de données est établie à partir d'un inventaire historique, issu de recherches documentaires, permettant de recenser toutes les activités artisanales, commerciales ou industrielles, de 1850 à 2004, susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des sols.

La base de données « BASOL » ne révèle aucun site sur la commune de Lembeye.

En revanche, la base de données « BASIAS » identifie les sites suivants comme potentiellement pollués ; un seul d'entre eux est encore aujourd'hui en service.

Raison sociale	Nom usuel	Etat d'occupation
Jambes	Dépôts d'essence	Activité terminée
Jambes	Dépôt de liquides inflammables	Activité terminée
SNEAP	Forage pétrolier	Activité terminée
Mothes Marc	Dépôt d'essence	Activité terminée
Jambes	Station-service	Activité terminée
Sole Daniel	Dépôt de liquides inflammables	En activité
Vivadour, Lacoustille Dominique	Dépôt d'ammoniac anhydre, dépôt de liquides inflammables	En activité
Bernadet André	Station-service	Activité terminée
Bernadet Jean-Michel / Denis	Station-service	Activité terminée
SICA Agriculteurs de l'Adour	Dépôt produits agricoles	Activité terminée
Castelli	Tôlerie et soudures de machines agricoles	Activité terminée
Hourticot	Atelier de tôlerie et peinture automobile	En activité
Sole	Dépôt d'huile et d'essence et garage automobile	Activité terminée
Baradat	Garage et station-service	Activité terminée
Pyénées Fioul Service	Distribution de fioul, station-service	En activité
Guillou SCI	Station-service	En activité
Mairie de Lembeye	Décharge d'ordures ménagères	Activité terminée

2.3.3. Synthèse et enjeux

Atouts / Faiblesses	Enjeux
<p><u>Atouts</u></p> <p>Système d'assainissement collectif couvrant la majeure partie des espaces urbanisés.</p> <p>Une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1 000 EH</p> <p><u>Faiblesses</u></p> <p>Pas de mesure visant une bonne gestion des eaux pluviales (RNU)</p> <p>Une aptitude des sols à l'assainissement autonome variable pour les secteurs urbanisés non desservis par l'assainissement collectif</p>	<p>Privilégier le développement en zone d'assainissement collectif pour limiter l'impact sur le milieu récepteur,</p> <p>Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans le PLU</p> <p>Réduire l'artificialisation des sols par l'urbanisation</p>

2.4. LA PREVENTION DES RISQUES ET NUISANCES

2.4.1. Risques naturels

2.4.1.1. INONDATION

La commune de Lembeye est soumise au risque inondation par crue rapide et ruissellement urbain.

Le risque inondation par crue rapide concerne le Lées et a été cartographié dans l'atlas des zones inondables du bassin de l'Adour.

Les terrains concernés sont situés à l'extrême *ouest* du territoire communal. Quelques rares constructions sont situées dans l'emprise de la crue fréquente et de la crue exceptionnelle.

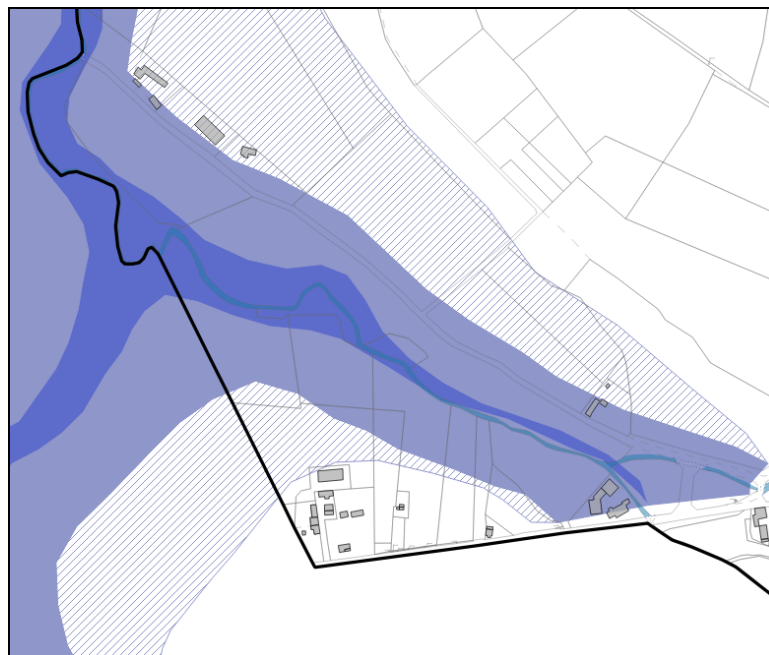
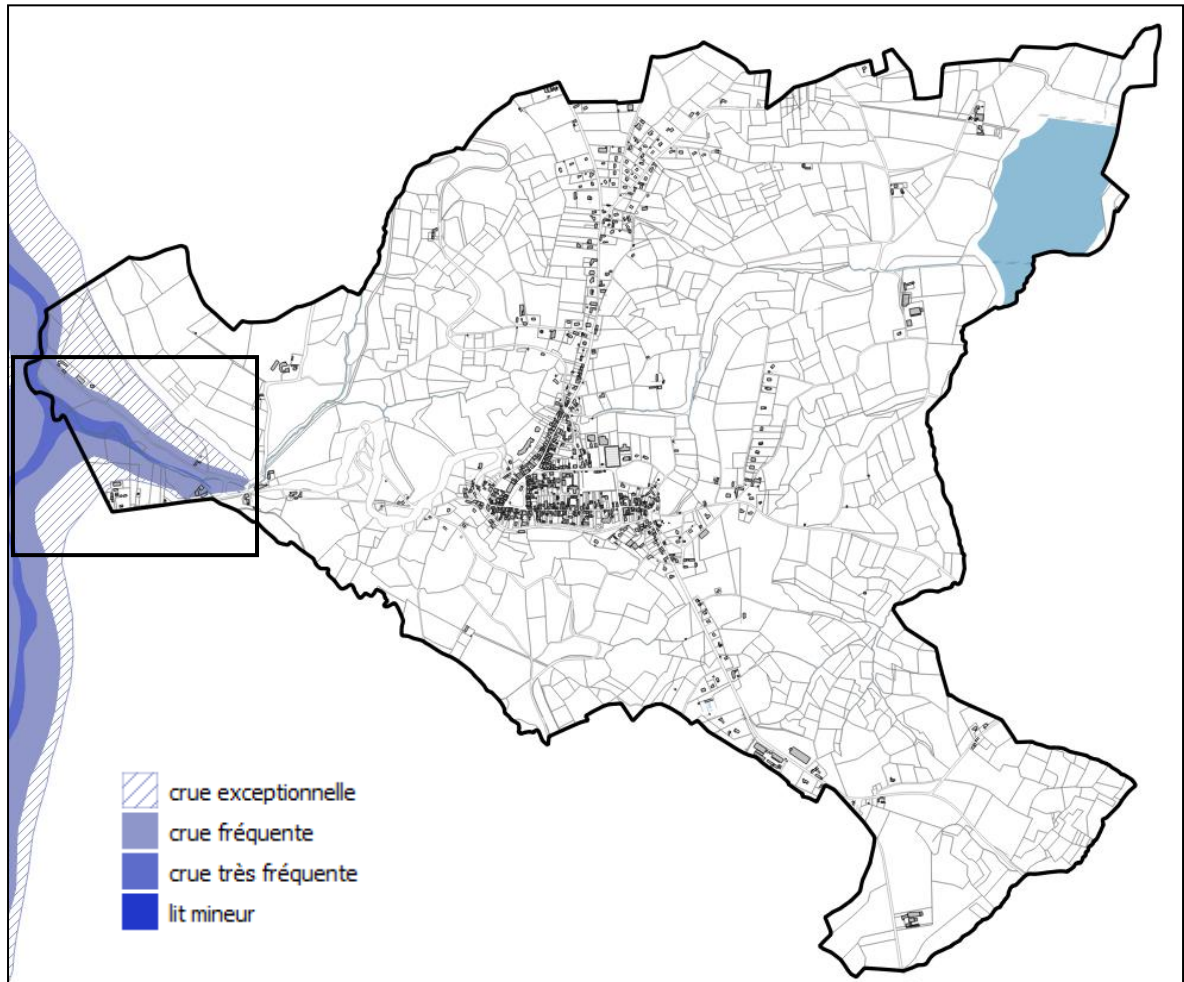


Fig. 13. Identification du risque inondation sur le territoire communal

2.4.1.2. SISMICITE

La commune de Lembeye est classée en zone de sismicité 3 dite modérée. Les constructions neuves seront soumises aux règles parasismiques permettant d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques.

2.4.1.3. RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

La commune de Lembeye est soumise au risque retrait-gonflement des argiles.

Suite à des périodes de sécheresse, des mouvements différentiels consécutifs au retrait-gonflement des argiles peuvent entraîner des désordres du bâti. Il s'agit de la propriété des sols argileux d'augmenter de volume en présence d'eau, il s'agit du gonflement et à l'inverse lors de l'assèchement des sols, il y a rétractation des argiles. Ces phénomènes provoquent des mouvements pouvant porter atteinte généralement aux constructions implantées.

Si le territoire est concerné par un aléa allant d'à priori nul à moyen, la majeure partie du bâti est située en aléa à priori nul.

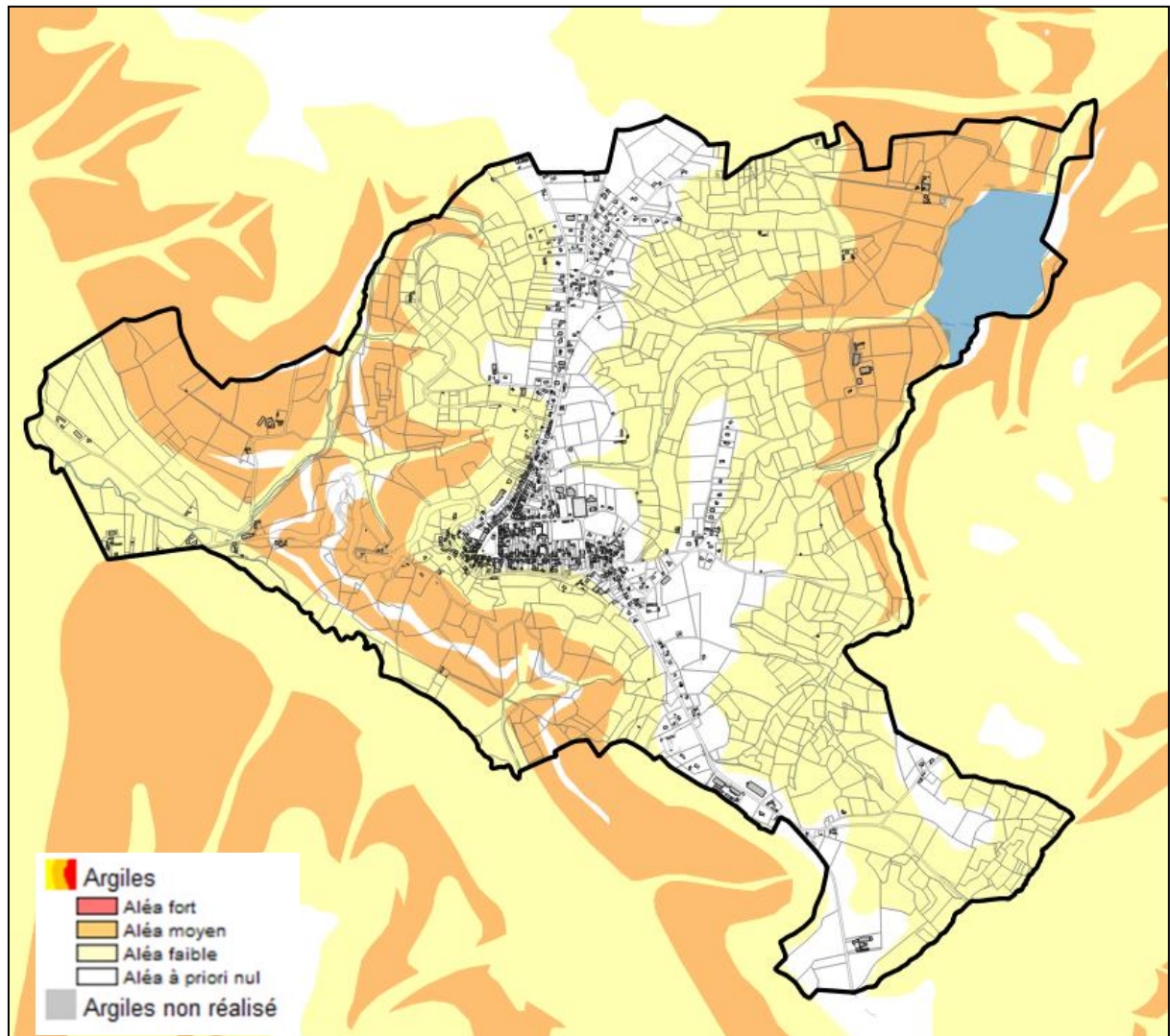


Fig. 14. Illustration du risque retrait-gonflement des argiles sur le territoire

2.4.1.4. RISQUE REMONTEE DE NAPPE

La nappe la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle la nappe phréatique. Dans certaines conditions (événements pluvieux exceptionnels, niveau d'étiage inhabituellement élevé), une élévation exceptionnelle du niveau de cette nappe entraîne un type particulier d'inondation dit « par remontée de nappe ». Une carte établie au niveau national par le BRGM indique, selon les altitudes moyennes de la nappe et la topographie locale du territoire, les susceptibilités variables des secteurs au phénomène remontée de nappes.

En ce qui concerne la sensibilité du territoire communal à ce risque, on constate des variations suivant les secteurs. Ainsi, on relève un risque remontée de nappes important au niveau des vallées du Lées, du Petit Lées et du Boscq, le reste du territoire étant caractérisée par une sensibilité très faible.

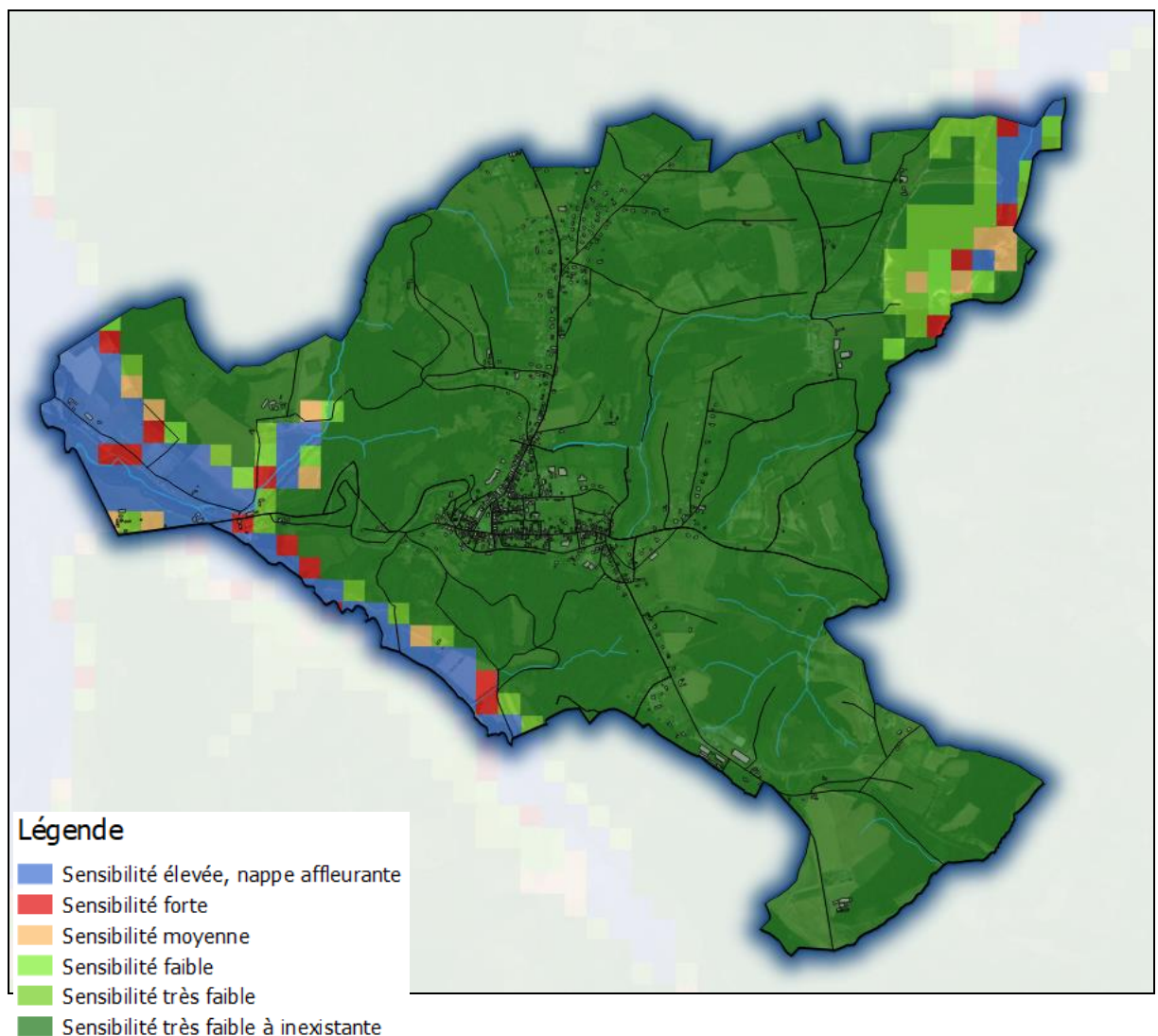


Fig. 15. Représentation du risque remontée de nappe sur le territoire

2.4.1.5. ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE

Trois arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur le territoire communal.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du
Tempête	06/11/0982	10/11/1982	30/11/1982
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009

2.4.2. Risques liés à l'homme

2.4.2.1. RISQUE LIE A LA PRESENCE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La commune de Lembeye compte sur son territoire de nombreuses installations classées pour la protection de l'environnement.

Numéro	Raison sociale	Nom	Activité	Ouvert le	Commune	Lieu-dit
1464	BECHAT COMBUSTIBLES	PYRENEES FIOUL SERVICES		12/05/1989	LEMBEYE	14 Rue des Genêts
1518	EARL BARRY	Jean-Pierre POMPEU	Elevage bovin	11/07/2003	LEMBEYE	2 Chemin de la Croix du Barry
1132	ETS LACOUSTILLE			26/01/1999	LEMBEYE	Route de Maubourguet
20110917	ETS LACOUSTILLE			26/01/1999	LEMBEYE	Route de Maubourguet
2322	GUILHOU SCI	SCI GUILHOU		24/06/2005	LEMBEYE	25 Rue des Pelhans
2323	GUILHOU SCI		Station-service magasin 8 à 8	24/06/2005	LEMBEYE	25 Rue des Pelhans
20030399	Jean SCHRYVERS	Jean SCHRYVERS	Elevage veaux	17/08/2009	LEMBEYE	16 Route de Pau
1296	LACOUSTILLE Juliette	LACOUSTIELLE Juliette		09/10/2003	LEMBEYE	3 Route d'Escures
20110937	LACOUSCOUTILLE-SORDES SAS		Stockage céréales silo plat	17/11/2011	LEMBEYE	Route de Maubourguet
20110939	LACOUSCOUTILLE-SORDES SAS		Stockage céréales silo plat	17/11/2011	LEMBEYE	Route de Maubourguet
1523	LAFFITTE Fabien élevage veaux	LAFFITTE Fabien	Elevage veaux	11/07/2003	LEMBEYE	11 Route de Corbère
3134	LEMBEYE FOIE FRAIS	LEMBEYE FOIS FRAIS		31/01/1995	LEMBEYE	Chemin des Arions
20120240	NOVASOL SAS	NOVASOL SAS	Stockage céréales silo plat	19/07/2012	LEMBEYE	Route de Maubourguet

20120242	NOVASOL SAS	NOVASOL SAS	Stockage céréales silo plat	19/07/2012	LEMBEYE	Route de Maubourguet
20121091	PLARDIS SARL (Carrefour Contact)	PLARDIS SARL (Carrefour Contact)	Station-service	20/11/2012	LEMBEYE	25 rue des Pelhans
20120110	PYRENEES FIOUL SERVICES		Station-service	26/12/2006	LEMBEYE	Rue des Genêts
1450	SCEA BORDENEUVE	SCEA BORDENEUVE	Elevage poulets	15/05/2003	LEMBEYE	35 Route de Maubourguet
1387	SCEA BORDENEUVE	SCEA BORDENEUVE	Elevage poulets	15/05/2003	LEMBEYE	35 Route de Maubourguet
20100078	SCEA PHILIPPE	SCEA PHILIPPE	Elevage porcs	01/03/2010	LEMBEYE	
20120111	SUD-OUEST SERVICES ENERGIES	SUD-OUEST SERVICES ENERGIES	Station-service	06/12/2007	LEMBEYE	Rue des Genêts
20100433	VIVADOUR LACOSTILLE) (SITE	VIVADOUR		08/09/2010	LEMBEYE	Route de Maubourguet
20100434	VIVADOUR LACOSTILLE) (SITE	VIVADOUR		08/09/2010	LEMBEYE	Route de Maubourguet
20090004	Jean-Paul CLARAC	Jean-Paul CLARAC	Classement de la retenue de stockage d'eau	05/01/2009	LEMBEYE	Sur le ruisseau Le Bosc – règlement d'eau

2.4.3. Synthèse et enjeux

Atouts / Faiblesses	Enjeux
<p><u>Atouts</u></p> <p>Présence d'un atlas des ZI identifiant le risque inondation aux abords du Léés</p> <p>Des secteurs d'habitat éloignés des zones à risque</p> <p>Peu d'activités industrielles générant des risques importants</p> <p><u>Faiblesses</u></p> <p>Absence de plan de prévention du risque inondation</p>	<p>Prendre en compte les risques identifiés dans les choix de développement</p>

2.5. CLIMAT/ENERGIE

2.5.1. Contexte règlementaire

La définition d'une nouvelle Stratégie nationale de développement durable (SNDD) en 2003 (après une première version adoptée en 1997) est venue répondre d'abord à un engagement international de la France pris dans le cadre de l'ONU en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio et réaffirmé en 2002 au Sommet de Johannesburg. Elle visait aussi à intégrer la Stratégie européenne de développement durable adoptée en juin 2001 à Göteborg par les chefs d'Etat et de gouvernement.

Cette stratégie, articulée autour de 6 axes, a défini des constats et objectifs sur la thématique énergie :

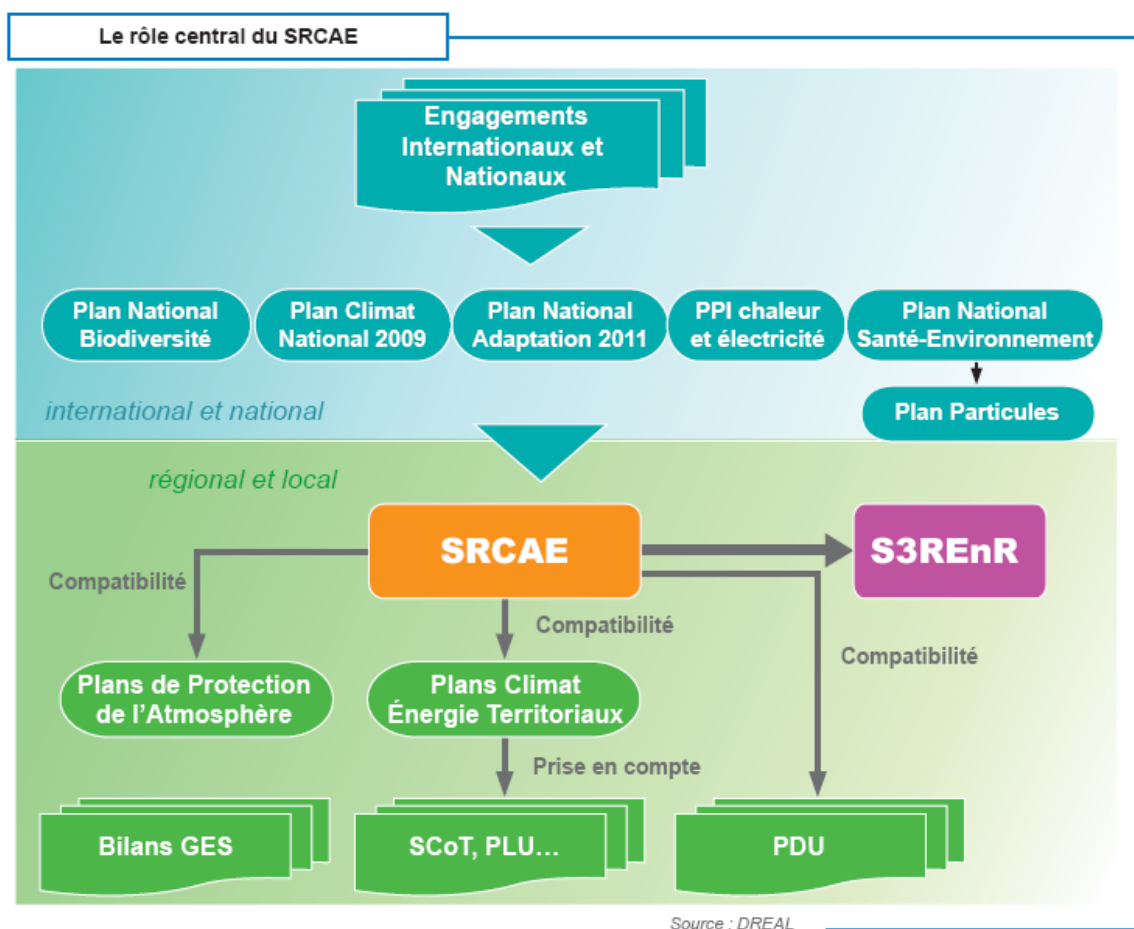
- 2/3 de l'énergie consommée et des émissions de GES sont liés aux secteurs du bâtiment et du transport,
- Un engagement national vise à réduire les émissions de GES par 4 par rapport à 1990 (« facteur 4 ») pour favoriser l'essor des pays en développement.

Ces objectifs visant une réduction des consommations énergétiques ont été retranscrits règlementairement par deux lois :

- La loi de Programme fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) du 13 juillet de 2005. Cette loi :
 - Rappelle le rôle des collectivités et leur exemplarité,
 - Instaure les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) remplacées en 2013 par les schémas régionaux éoliens,
 - Inscrit dans le code de l'environnement la valorisation de l'eau pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable,
 - Introduit de nouvelles prescriptions pouvant être intégrées dans le règlement des PLU (Coefficient d'occupation des sols, matériaux performants, énergies renouvelables).

- La Loi portant Engagement pour l'Environnement du 12 juillet 2010. Cette dernière fixe :
 - Une réduction des émissions de CO₂ de 40% dans le bâtiment et de 20% dans les transports d'ici 2012,
 - La généralisation en 2012 de la norme BBC à toutes les constructions neuves (les consommations énergétiques de chaque construction neuve devront ainsi être inférieures à 50 kwh/m²/an),
 - L'application en 2020 de la norme bâtiment à énergie positive à toutes les constructions neuves.

Le PLU doit donc dès lors mettre en place des mesures permettant de réduire les émissions de GES sur le territoire et viser une baisse des consommations énergétiques des bâtiments futurs.



Le SRCAE est un document à portée stratégique visant à définir à moyen et long terme les objectifs régionaux, éventuellement déclinés à une échelle infra-régionale, en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air. Il s'agit d'inscrire l'action régionale dans un cadre de cohérence avec des objectifs air, énergie, climat partagés.

L'État et la Région Aquitaine ont approuvé le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) le 15 novembre 2012 par arrêté préfectoral.

Le SRCAE de la région Aquitaine comprend 28 orientations répondant à 5 objectifs :

- Sensibiliser et disséminer une culture énergie climat pour une prise de conscience généralisée des enjeux,
- Approfondir les connaissances des acteurs du territoire, préalable à une définition adaptée des actions,
- Construire un cadre de gouvernance préalable à une démarche partagée et partenariale,
- Développer des outils financiers et juridiques pour réussir le changement d'échelle,
- Déployer de façon généralisée des actions air énergie climat sur le territoire aquitain.

Une des directives principale du SRCAE Aquitaine est d'améliorer la qualité de l'air, en baissant notamment les émissions de gaz à effets de serre. Afin d'être conforme aux objectifs européens et nationaux, il convient de réduire ces émissions venant de quatre sources principales : les transports, le bâti, le secteur industriel et l'agriculture.

Le SRCAE décline des orientations spécifiques dans des zones sensibles ou la qualité de l'air a été jugé prioritaire.

Il est constaté qu'une grande partie des communes classées en zones sensibles sont également situées sur des périmètres couverts par des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA). Les PPA sont des documents arrêtés par le Préfet qui fixent des mesures visant à améliorer la qualité de l'air. En Aquitaine, 4 zones sont concernées par un PPA :

- Agglomération de Bordeaux,
- Agglomération de Dax,
- Agglomération de Bayonne,
- Agglomération de Pau.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère de la zone de Pau a un périmètre adapté qui regroupe 22 communes. La commune de Lembeye n'est en revanche pas concernée.

2.5.2. Mobilités et déplacements

2.5.2.1. UNE QUASI ABSENCE DE TRANSPORT EN COMMUN

La voiture est le mode de déplacement prioritaire pour accéder et se déplacer à Lembeye, ce qui engendre des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

La commune de Lembeye n'est desservie que par la ligne 829 du Conseil Général 64 reliant Pau à Lembeye. Cette ligne présente une fréquentation particulièrement faible et devrait être convertie en ligne scolaire.

2.5.2.2. EMPLOIS ET DEPLACEMENTS

La commune de Lembeye offre en 2015, 387 emplois, et présente un taux de concentration d'emplois de 122,2 témoignant de sa capacité à offrir un nombre non négligeable d'emploi. Lembeye est ainsi une commune pourvoyeuse d'emplois pour ses habitants puisque 43,8% des actifs résidant sur Lembeye travaillent sur le territoire.

Un peu plus de la moitié des actifs ayant un emploi travaillent cependant à l'extérieur de la commune, générant dès lors des déplacements quotidiens domicile/travail importants, et entraînant donc des émissions de GES, restant toutefois limité au regard du nombre d'emplois concerné.

2.5.2.3. DEPLACEMENTS INFRACOMMUNAUX

Au sein même du territoire de Lembeye, les déplacements voiture sont prédominants.

Néanmoins, la proximité des zones d'habitat et des équipements et services présents sur la commune est favorable au mode de déplacements doux, qui reste toutefois limité sur le territoire au regard des aménagements existants et de la présence de voies circulantes (RD 943 et 13).

2.5.3. Formes urbaines et énergie

2.5.3.1. PRINCIPAUX ELEMENTS LIES A LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS SUR LEMBEYE

Afin de limiter les consommations énergétiques des bâtiments, plusieurs réglementations thermiques se sont succédées depuis 1974. Ces réglementations définissent une consommation énergétique maximale à ne pas dépasser pour les constructions neuves.

Afin d'estimer les consommations énergétiques de chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire du parc de logements existant, il est donc possible de se baser sur les seuils maximum fixés par les réglementations successives, en fonction de la période d'achèvement des constructions ainsi que du mode de chauffage de ces dernières.

Les logements antérieurs à 1975 représentent environ 55% des logements du territoire, **il réside donc un enjeu relatif à l'amélioration des performances énergétiques des logements anciens**, consistant essentiellement en :

- l'isolation des murs (notamment par l'extérieur),
- l'isolation des toitures (isolation des combles),
- l'isolation des ouvertures.

De plus, 40% des constructions utilisent l'électricité comme mode de chauffage et les énergies renouvelables sont encore peu développées sur la commune.

Les formes urbaines générées ces dernières années et les modes de chauffage ne favorisent donc pas sur le territoire communal une bonne gestion de la consommation énergétique.

2.5.4. Potentiel en énergie renouvelable

Cf. chapitre 2.2.2.

2.5.5. Actions menées sur le territoire

La communauté de communes Nord Est Béarn à laquelle appartient la commune de Lembeye a engagé une démarche pour l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET que va mettre en œuvre la Communauté de Communes doit contribuer à répondre localement aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

Il doit être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de la Nouvelle Aquitaine (approuvé le 15 novembre 2012) et le futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine, en cours d'élaboration.

En outre, la Communauté de communes a signé une convention avec le SDEPA concernant le Conseil en énergie partagé qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

2.5.6. Synthèse et enjeux

Atouts / Faiblesses	Enjeux
<u>Atouts</u> Potentiel en énergie renouvelable PCAET en cours de réalisation	Favoriser les déplacements doux au sein du village pour réduire l'usage de la voiture
<u>Faiblesses</u> Prédominance de l'électricité dans les modes de chauffage du parc des résidences principales public et privé Peu de transport en commun pour relier Lembeye aux autres pôles urbains	Etablir des prescriptions visant l'utilisation d'énergie renouvelables dans le PLU

2.6. CADRE DE VIE ET PATRIMOINE

2.6.1. Evolutions urbaines

A. Le bourg ancien

Limité par un escarpement au sud et à l'ouest, le bourg fut aménagé en bastide à la fin du 13^{ème} siècle et fortifiée au cours du 14^{ème} siècle. Il était alors cerné de fortifications encore visibles par endroit : des fossés plus ou moins marqués subsistent.

Dès le 14^{ème} siècle, le bourg s'étend au nord (rue du Bourguet), à l'est (rue des Couteillous) et à l'ouest avec la création de la place du Marcadieu. En raison des troubles religieux du 16^{ème} siècle, la plupart des maisons du bourg furent reconstruites.

Quelques maisons se greffèrent ensuite à la ville médiévale au 17^{ème} et 18^{ème} siècle le long des routes d'Aire et Vic en Bigorre.

Deux édifices dominent le bourg ancien :

- la porte de ville : vestige le plus marquant du bourg, édifiée au XIV^{ème} siècle, à la fois porte de ville fortifiée et prison. La rue centrale était autrefois fermée aux deux extrémités par des portes. Cet édifice est aujourd'hui inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,
- l'église Notre Dame de l'Assomption, datant de la fin du XV^{ème} siècle et du début du XVI^{ème} siècle, qui constitue le plus grand édifice gothique du Vic-Bilh. Elle est classée «Monument Historique».



La porte de ville



L'église de style gothique

Le bourg ancien présente un tissu urbain continu particulièrement dense au niveau de la place du Marcadieu, de la rue Joseph Peyre. Le bâti ancien, caractéristique du Béarn, est majoritairement implanté en alignement sur voirie.



Place Marcadiou



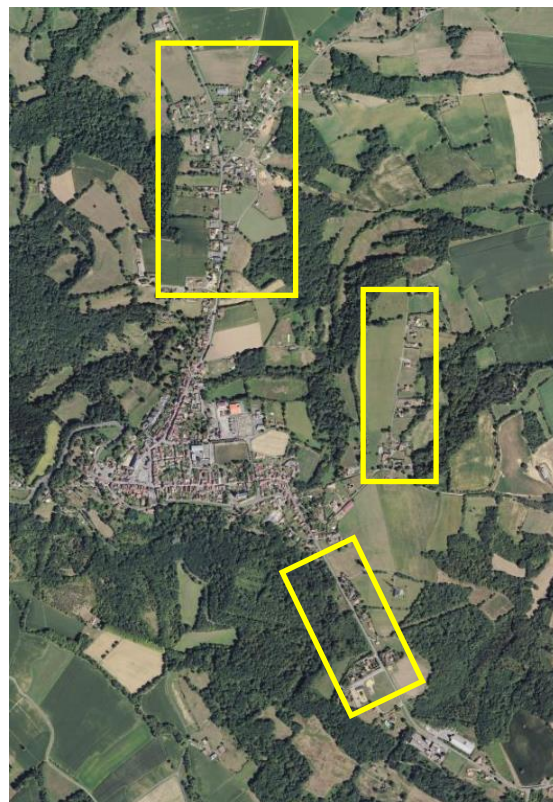
Rue Joseph Peyre

B. Les extensions urbaines récentes

Le bâti récent s'est majoritairement implanté le long de la RD943 et la RD13 en déconnexion avec le bourg ancien. Le développement urbain récent s'est ainsi réalisé sous la forme d'un habitat pavillonnaire au tissu urbain relativement lâche issu d'une urbanisation au coup par coup.



1980



2015

La commune compte ainsi trois quartiers principaux situés en dehors du village :

- Le quartier des Agreüs au nord du village qui a connu le plus fort développement ces dernières années,
- Le quartier Juliaa à l'est,
- Le quartier Route de Maubourguet au nord.

Ces quartiers, qui se sont développés de façon linéaire présentent un bâti relativement hétéroclite.





2.6.2. Patrimoine culturel et architectural

La porte de la ville est inscrite « Monument Historique » et engendre donc un périmètre de protection de 500 mètres. Cette porte sud est une tour carrée qui s'impose à l'entrée (ou sortie) du bourg, vestige de la bastide fortifiée que fut Lembeye sous Gaston Fébus.

L'église (fin XVème - début XVIème) est le plus grand édifice gothique religieux de cette partie du Béarn. Elle est classée « Monument Historique » et engendre donc un périmètre de protection de 500 mètres.

Le bourg est donc intégralement couvert par les périmètres de protection associés aux Monuments Historiques présents sur le territoire.



Fig. 16. Localisation des monuments historiques et périmètres de protection associés

A noter en outre que le bourg ancien compte des bâtisses anciennes remarquables.

2.6.3. Patrimoine archéologique

Conformément au décret n°86-192 du 5 février 1986 relatif à la prise en compte de la protection du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme et à l'article R.111-3-2 du Code de l'Urbanisme, le Service Régional de l'Archéologie devra être saisi pour avis technique de tout dossier de certificat d'urbanisme, de permis de construire, de lotir, de démolir, de tout projet de travaux susceptibles d'affecter le sous-sol dans les zones sensibles dont la liste suit :

- le bourg : village fortifié (vestiges médiévaux et modernes),
- hôpital : route de Simacourbe (villages médiévaux).

Cette liste de secteurs sensibles ne peut être considérée comme exhaustive. Elle ne fait mention que des vestiges actuellement repérés ; des découvertes fortuites en cours de travaux sont possibles.

En ce cas, afin d'éviter toute destruction de site qui serait alors sanctionnée par la législation relative à la protection du patrimoine archéologique (article 257 du Code Pénal, loi du 15 juillet 1980), le Service Régional de l'Archéologie devra être immédiatement prévenu, conformément aux dispositions de la loi validée du 27 septembre 1941.

2.6.4. Synthèse et enjeux

Atouts / Faiblesses	Enjeux
<p><u>Atouts</u></p> <p>Un centre-bourg ancien remarquable</p> <p>Des périmètres de protection des monuments historiques couvrant l'ensemble du bourg</p> <p>Des ambiances diverses en fonction des secteurs du territoire</p> <p><u>Faiblesses</u></p> <p>Une urbanisation récente en déconnexion avec le bourg ancien (localisation, implantation, aspect architectural)</p> <p>Absence de règles concernant l'aspect des constructions et leur intégration paysagère (RNU)</p>	<p>Clarifier les limites à l'urbanisation</p> <p>Préserver l'identité du bourg ancien</p> <p>Maintenir les différentes ambiances paysagères du territoire communal</p>

ANNEXE 1

RAPPORT DEFENSE INCENDIE – VERIFICATION DES HYDRANTS



DEFENSE INCENDIE VERIFICATION DES HYDRANTS

LEMBEYE

2017

REÇU LE

04 MAI 2018

MAIRIE DE LEMBEYE

SYNTHESE DE LA CAMPAGNE

64331 LEMBEYE	
Nombre total d'hydrant(s)	16
Nombre de vérification(s) d'hydrant(s) dans l'année	16

N°	Diamètre	Adresse	Marque	Modèle	Date mesure	Pression Statique en bar	Débit mesuré sous 1 bar de pression résiduelle	Respect du débit normalisé (1)	Observations et Travaux
64331 LEMBEYE									
13	100	64331 LEMBEYE - 3 ECOLES (Rue des)	Bayard		27 mars 18	4	64	Oui	
16	100	64331 LEMBEYE - 46 JOSEPH PEYRE (Rue)	Bayard		27 mars 18	4	60	Oui	
15	100	64331 LEMBEYE - 1 GARE (Rue de la)	Bayard		27 mars 18	4	65	Oui	
14	100	64331 LEMBEYE - 2 ALMUDEVAR (Rue d')	Bayard		27 mars 18	4,5	55	Non	
11	100	64331 LEMBEYE - 8 JULIAA (Rue)	Pont-à-Mousson		27 mars 18	4	60	Oui	
10	100	64331 LEMBEYE - 3 JULIAA (Rue)	Pont-à-Mousson		27 mars 18	4	62	Oui	
12	100	64331 LEMBEYE - 24 JULIAA (Rue) Situation :	Pont-à-Mousson		23 mars 18	5	70	Oui	
5	100	64331 LEMBEYE - 39 TOUR (Rue de la) Situation :	Bayard		27 mars 18	4	95	Oui	
6	100	64331 LEMBEYE - 19 MARCADIEU (Place du) Situation :	Bayard		22 mars 18	3,5	65	Oui	



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.

7	100	64331 LEMBEYE - 0 PELHANS (Rue des) Situation :	Bayard		22 mars 18	4	72	Oui	
1	100	64331 LEMBEYE - 36 MAUBOURGUET (Route de) Situation :	Bayard		22 mars 18	6	40	Non	
8	100	64331 LEMBEYE - 58 JOSEPH PEYRE (Rue) Situation :	Bayard		22 mars 18	4	50	Non	
9	100	64331 LEMBEYE - 10 GENETS (Rue des) Situation :	Bayard		22 mars 18	4	50	Non	
8	100	64331 LEMBEYE - 30 MAUBOURGUET (Route de) Situation :	Pont-à- Mousson		22 mars 18	3	60	Oui	
3	100	64331 LEMBEYE - 28 MAUBOURGUET (Route de) Situation :	Bayard		22 mars 18	6,2	40	Non	Poteau à renouveler
4	100	64331 LEMBEYE - 1 BOSC (Chemin du) Situation :	Bayard		23 mars 18	4	95	Oui	

(1) SAUR évalue qu'un poteau incendie est capable de délivrer le débit minimum défini dans la norme NFS 62.200 selon le diamètre de l'hydrant.
Débit normalisé pour les hydrants DN80 > 30 m³/h ; DN100 > 60m³/h ; DN150 > 120m³/h

Seul le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) est habilité à déclarer un hydrant conforme en fonction du risque à défendre, et non par rapport au débit normalisé de l'hydrant.

Poteaux d'incendie - N° 13

Adresse :

3 ECOLES (Rue des) 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93 y : 1830563,84000 x : 401746,75000
 Coordonnées GPS y : 0 x : 0

Caractéristiques :

Marque : Bayard
 Modèle :
 Diamètre (mm) : 100
 Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du	27/03/2018
Pression statique (Bar)	4
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	64
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	60
Respect du débit normalisé	Oui
Pression au débit normalisé (Bar)	2
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation

Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
27/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N° 16

Adresse :

46 JOSEPH PEYRE (Rue) 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93

y : 6266754,58000 x : 448348,55000

Coordonnées GPS

y : 43,4553 x : -0,1087

Caractéristiques :

Marque : Bayard

Modèle :

Diamètre (mm) : 100

Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du

27/03/2018

Pression statique (Bar)	4
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	60
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	60
Respect du débit normalisé	Oui
Pression au débit normalisé (Bar)	1
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation

Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
27/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N° 15

Adresse :

1 GARE (Rue de la) 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93

y : 6266440,30000 x : 448251,32000

Coordonnées GPS

y : 43,4524 x : -0,1097

Caractéristiques :

Marque : Bayard

Modèle :

Diamètre (mm) : 100

Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du

27/03/2018

Pression statique (Bar)	4
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	65
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	60
Respect du débit normalisé	Oui
Pression au débit normalisé (Bar)	1
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation



Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
27/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N° 14

Adresse :

2 ALMUDEVAR (Rue d') 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93

y : 6266272,50000 x : 448094,83000

Coordonnées GPS

y : 43,4509 x : -0,1116

Caractéristiques :

Marque : Bayard

Modèle :

Diamètre (mm) : 100

Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du

27/03/2018

Pression statique (Bar)	4,5
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	55
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	60
Respect du débit normalisé	Non
Pression au débit normalisé (Bar)	0
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation



Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
27/03/2018	Vérification PI / BI	Contrôle du débit / pression Graissage vis de manoeuvre Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N° *M*

Adresse :

8 JULIAA (Rue) 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93
y : 6266094,21000 x : 448947,93000

Coordonnées GPS
y : 43,4496 x : -0,1009

Caractéristiques :

Marque : Pont-à-Mousson

Modèle :

Diamètre (mm) : 100

Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du

27/03/2018

Pression statique (Bar)	4
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	60
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	60
Respect du débit normalisé	Oui
Pression au débit normalisé (Bar)	3
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation



Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
27/03/2018	Vérification PI / BI	Contrôle du débit / pression Graissage vis de manoeuvre Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N° 10

Adresse :

3 JULIAA (Rue) 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93

y : 6265895,86000 x : 448731,34000

Coordonnées GPS

y : 43,4477 x : -0,1035

Caractéristiques :

Marque : Pont-à-Mousson

Modèle :

Diamètre (mm) : 100

Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du

27/03/2018

Pression statique (Bar)	4
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	62
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	62
Respect du débit normalisé	Oui
Pression au débit normalisé (Bar)	3
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation

Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
27/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N° 19

Adresse :

24 JULIAA (Rue) Situation : 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93 y : 1830963,48000 x : 402496,40000
 Coordonnées GPS y : 0 x : 0

Caractéristiques :

Marque : Pont-à-Mousson
 Modèle :
 Diamètre (mm) : 100
 Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du	23/03/2018
Pression statique (Bar)	5
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	70
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	70
Respect du débit normalisé	Oui
Pression au débit normalisé (Bar)	2
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation

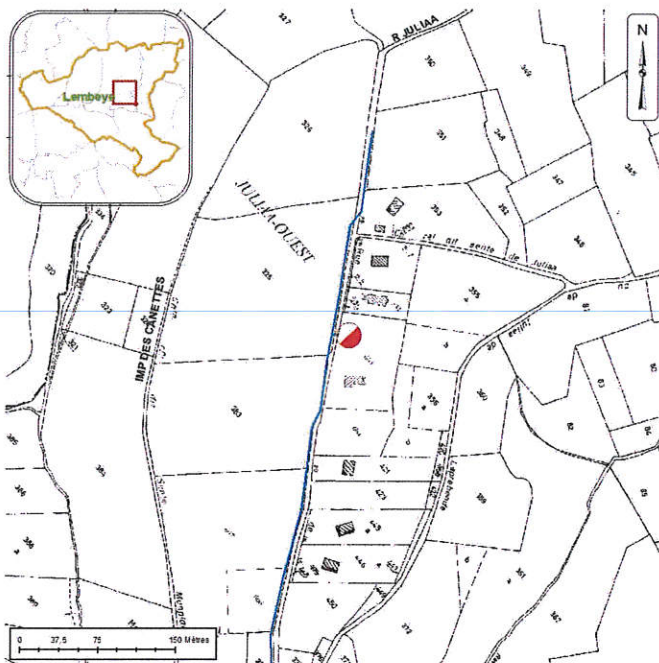


Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
23/03/2018	Vérification PI / BI	Contrôle du débit / pression Graissage vis de manoeuvre Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N°10 5

Adresse :

39 TOUR (Rue de la) Situation : 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93 Coordonnées GPS
 y : 1830496,14000 x : 401833,11000 y : 0 x : 0

Caractéristiques :

Marque : Bayard
 Modèle :
 Diamètre (mm) : 100
 Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du	27/03/2018	22/03/2018
Pression statique (Bar)	4	3,5
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	95	65
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	95	65
Respect du débit normalisé	Oui	Oui
Pression au débit normalisé (Bar)	3	3
En service (manoeuvrabilité)	Oui	Oui

Plan de situation

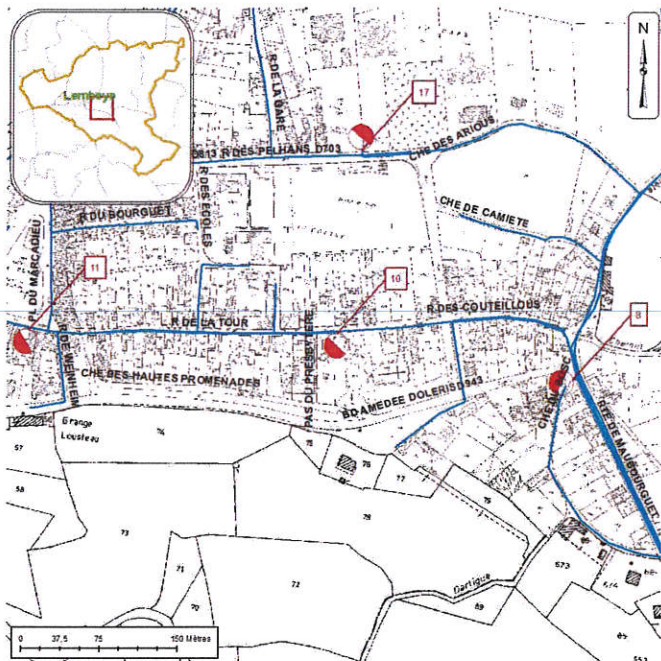
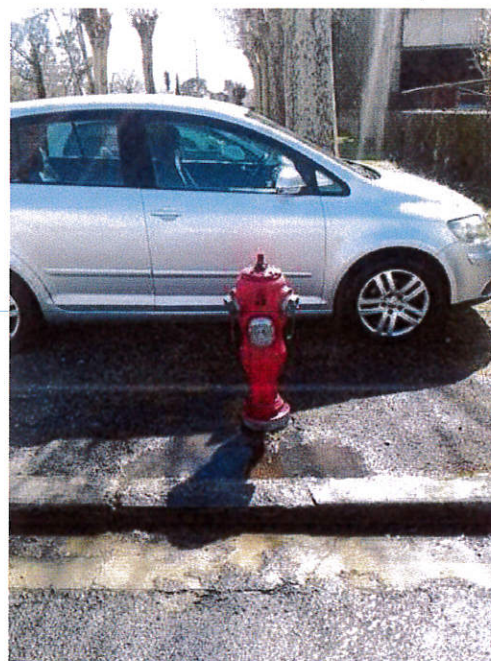


Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
27/03/2018	Vérification PI / BI	Contrôle du débit / pression Graissage vis de manoeuvre Graissage des bouchons		
22/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N° ~~11~~ 6

Adresse :

19 MARCADIEU (Place du) Situation : 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93 y : 1830497,44000 x : 401536,25000
 Coordonnées GPS y : 0 x : 0

Caractéristiques :

Marque : Bayard
 Modèle :
 Diamètre (mm) : 100
 Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du	22/03/2018
Pression statique (Bar)	3,5
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	65
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	65
Respect du débit normalisé	Oui
Pression au débit normalisé (Bar)	3
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation

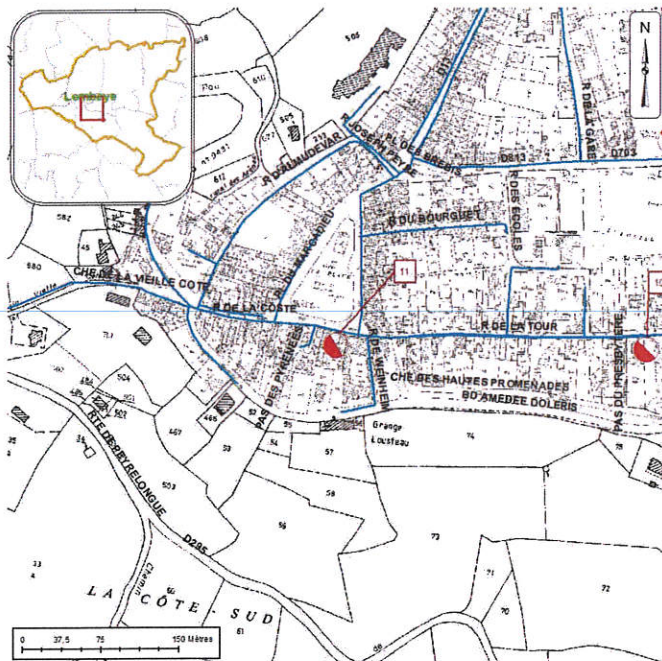


Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
22/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N° 17

Adresse :

0 PELHANS (Rue des) Situation : 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93 y : 1830672,88000 x : 401855,16000
 Coordonnées GPS y : 0 x : 0

Caractéristiques :

Marque : Bayard
 Modèle :
 Diamètre (mm) : 100
 Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du

22/03/2018

Pression statique (Bar)	4
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	72
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	72
Respect du débit normalisé	Oui
Pression au débit normalisé (Bar)	3
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation

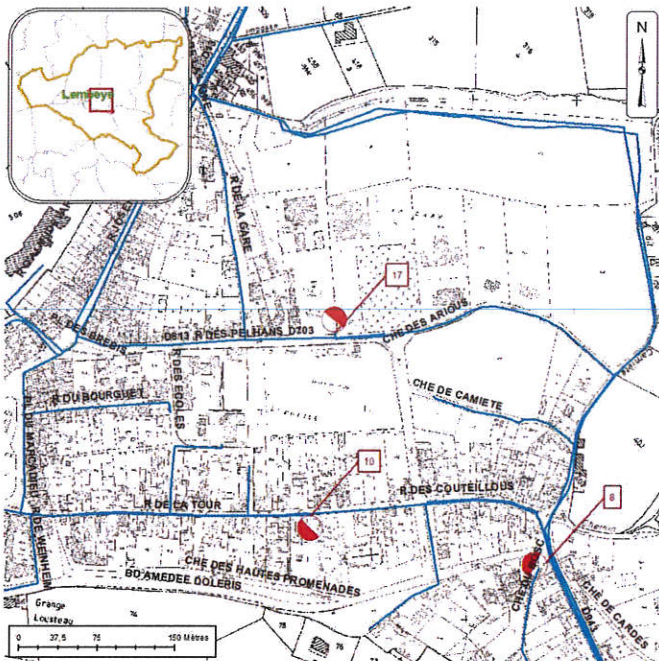


Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
22/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N° 1

Adresse :

36 MAUBOURGUET (Route de) Situation : 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93

y : 1829355,46000 x : 402995,57000

Coordonnées GPS

y : 0 x : 0

Caractéristiques :

Marque : Bayard

Modèle :

Diamètre (mm) : 100

Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du

22/03/2018

Pression statique (Bar)	6
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	40
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	60
Respect du débit normalisé	Non
Pression au débit normalisé (Bar)	0
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation

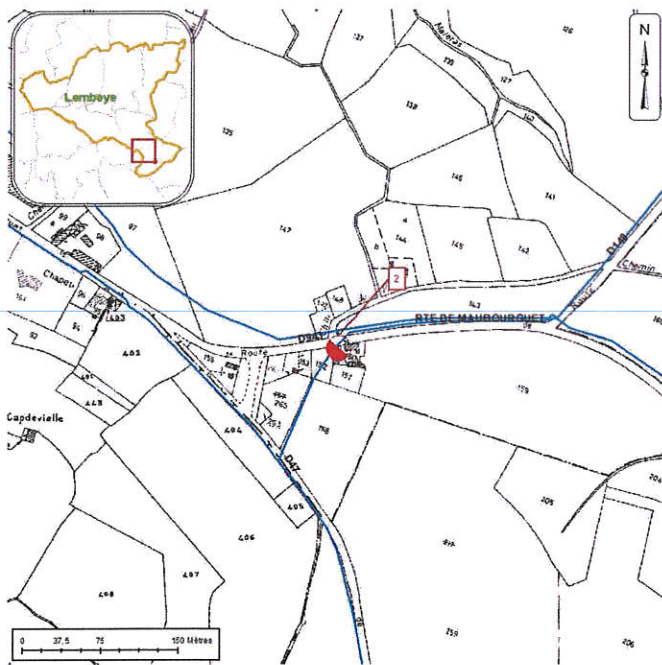


Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
22/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N°23

Adresse :

58 JOSEPH PEYRE (Rue) Situation : 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93 y : 1831661,52000 x : 401858,55000
 Coordonnées GPS y : 0 x : 0

Caractéristiques :

Marque : Bayard
 Modèle :
 Diamètre (mm) : 100
 Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du

22/03/2018

Pression statique (Bar)	4
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	50
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	60
Respect du débit normalisé	Non
Pression au débit normalisé (Bar)	0
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation

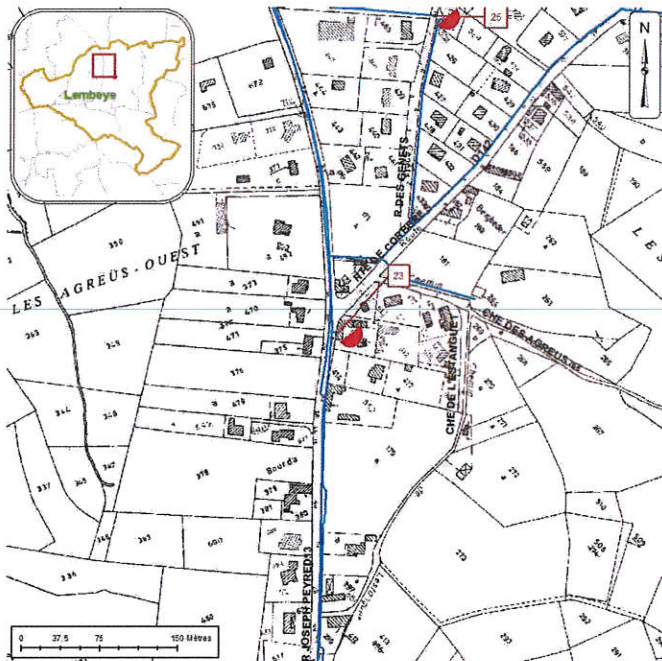


Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
22/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N° 25

Adresse :

10 GENETS (Rue des) Situation : 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93 y : 1831967,72000 x : 401948,71000
 Coordonnées GPS y : 0 x : 0

Caractéristiques :

Marque : Bayard
 Modèle :
 Diamètre (mm) : 100
 Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du

22/03/2018

Pression statique (Bar)	4
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	50
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	60
Respect du débit normalisé	Non
Pression au débit normalisé (Bar)	0
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation

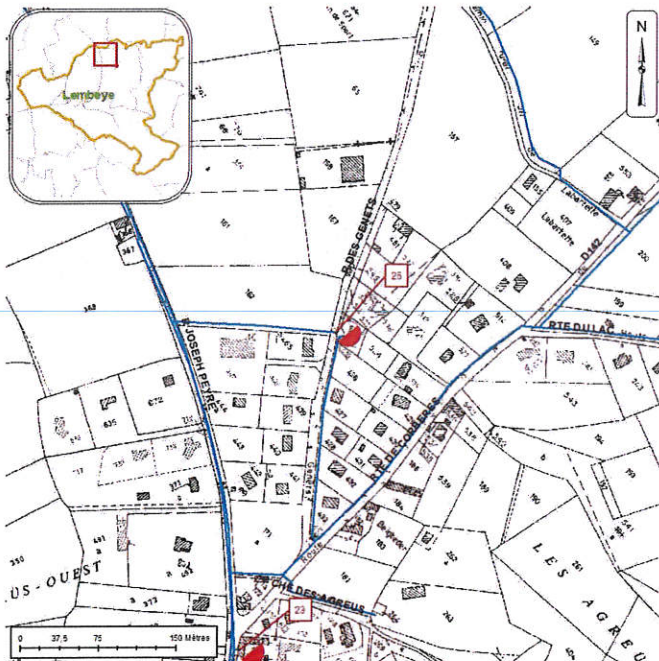


Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
22/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N° 2

Adresse :

30 MAUBOURGUET (Route de) Situation : 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93 y : 1829536,53000 x : 402565,60000
 Coordonnées GPS y : 0 x : 0

Caractéristiques :

Marque : Pont-à-Mousson

Modèle :

Diamètre (mm) : 100

Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du

22/03/2018

Pression statique (Bar)	3
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	60
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	60
Respect du débit normalisé	Oui
Pression au débit normalisé (Bar)	2
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation

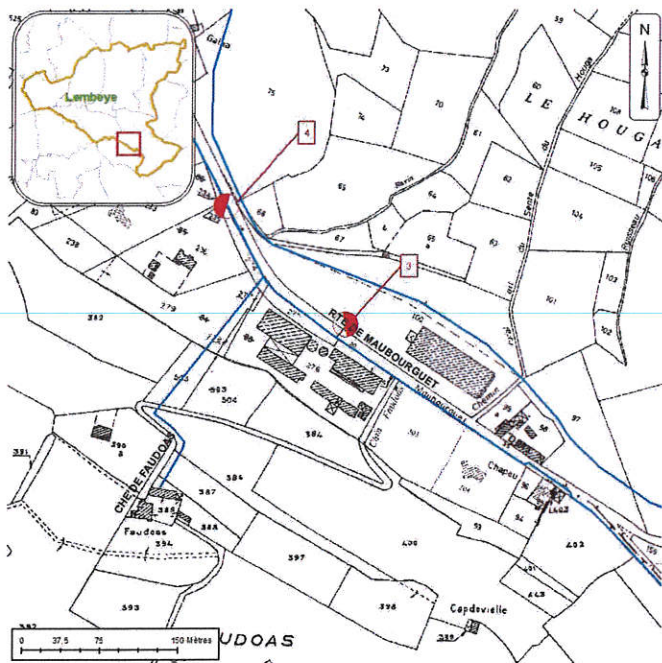


Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
22/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons		

Poteaux d'incendie - N° 3

Adresse :

28 MAUBOURGUET (Route de) Situation : 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93 Coordonnées GPS
 y : 1829664,71000 x : 402466,23000 y : 0 x : 0

Caractéristiques :

Marque : Bayard
 Modèle :
 Diamètre (mm) : 100
 Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du

22/03/2018

Pression statique (Bar)	6,2
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	40
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	60
Respect du débit normalisé	Non
Pression au débit normalisé (Bar)	0
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation

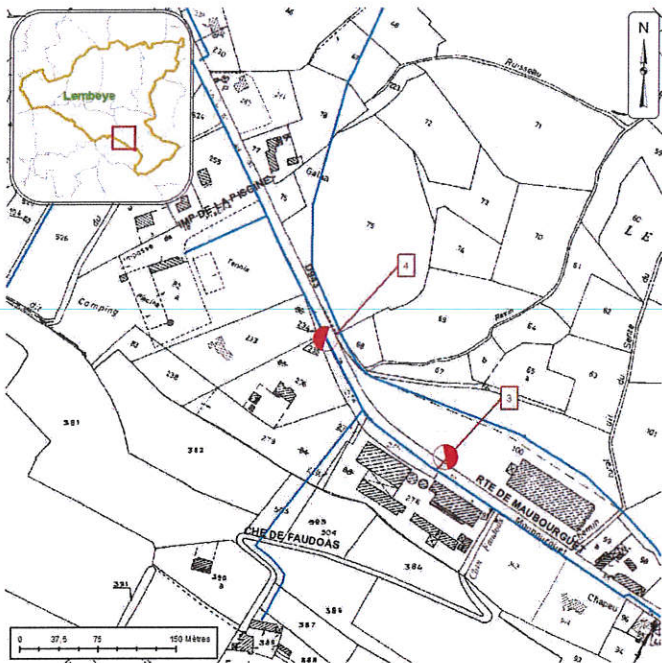


Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
22/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons	Poteau à renouveler	

Poteaux d'incendie - N° 4

Adresse :

1 BOSC (Chemin du) Situation : 64331 LEMBEYE

Coordonnées Lambert 93 y : 1830454,20000 x : 402060,89000
 Coordonnées GPS y : 0 x : 0

Caractéristiques :

Marque : Bayard
 Modèle :
 Diamètre (mm) : 100
 Date de pose : INCONNUE

Contrôle hydraulique du	23/03/2018
Pression statique (Bar)	4
Débit mesuré sous 1 Bar de pression résiduelle (m3/h)	95
Débit normalisé (norme NFS 62.200) (m3/h)	95
Respect du débit normalisé	Oui
Pression au débit normalisé (Bar)	3
En service (manoeuvrabilité)	Oui

Plan de situation

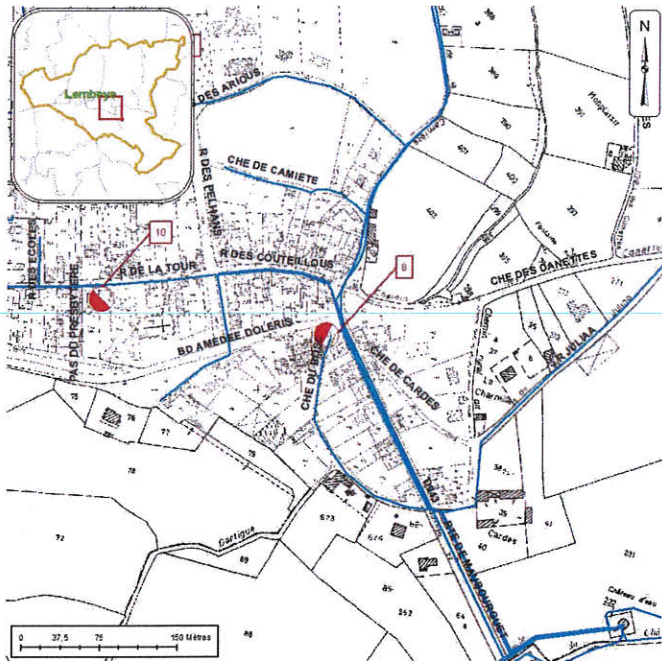


Photo de l'hydrant



Date	Nature	Opération réalisée	Travaux à réaliser	Commentaire du technicien
23/03/2018	Vérification PI / BI	Graissage vis de manoeuvre Contrôle du débit / pression Graissage des bouchons		



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.

TRAVAUX A EFFECTUER SUR LES HYDRANTS

N°/ Diamètre / Adresse	Commune	Marque	Modèle	Travaux à effectuer
3X / 100 / 28 MAUBOURGUET (Route de) Situation :	64331 LEMBEYE	Inconnu	Inconnu	Poteau à renouveler